

Plan Local d'Urbanisme de NARBONNE

PIECE B

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Arrêté par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2024
Approuvé par délibération du conseil municipal du 12 juin 2025

Le PADD constitue la pièce centrale du PLU en définissant le projet porté par les élus pour l'avenir du territoire.

À partir des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, le PADD va définir le projet communal par le biais de grandes orientations définissant le cap que la commune souhaite suivre.

Ce cap sera traduit au travers de différentes thématiques : la mobilité, l'économie, l'environnement, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat.

C'est un document court, simple et non technique qui va ainsi encadrer l'évolution future du territoire par des données chiffrées.

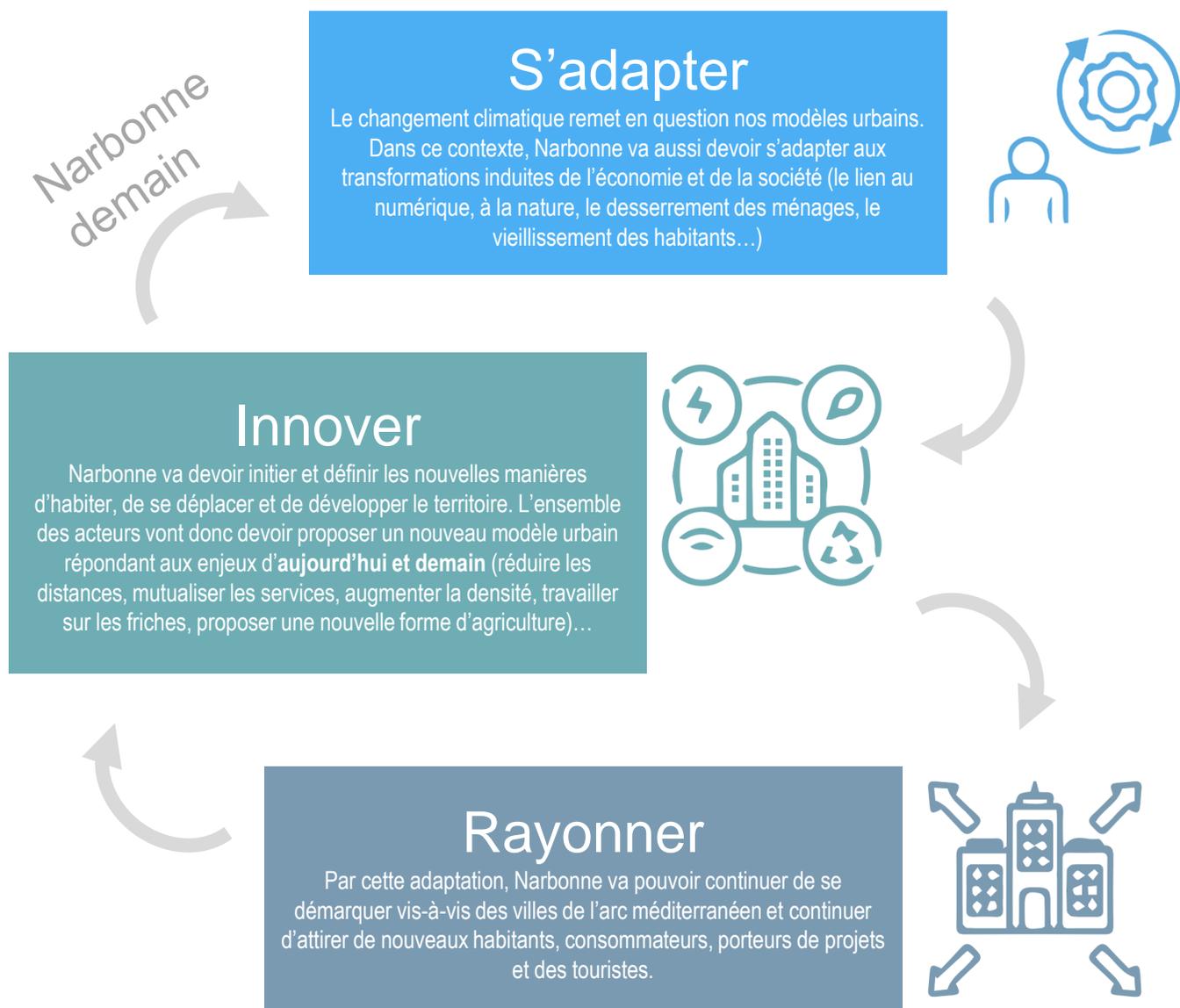
Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se doit de répondre aux grands questionnements contemporains et penser l'aménagement du territoire d'aujourd'hui et préparer les bases de celui qu'il sera demain.

Narbonne de demain, est une ville résiliente, qui pourra s'adapter aux changements climatiques et sociétaux et anticiper les évolutions pour ne pas les subir. Ces évolutions seront les bases d'un nouveau projet de ville adapté aux problématiques émergentes, redéfinissant ainsi le modèle de la ville méditerranéenne.

Parmi les nombreux défis à relever, Narbonne devra s'adapter :

- Évolutions sociétales (vieillesse, desserrement des ménages...)
- Évolutions urbanistiques (sobriété foncière, renouvellement urbain ; nouvelle mobilité ...)
- Évolutions environnementales (réchauffement climatique, montée des eaux ...)
- Évolutions économiques (nouveaux modes de travail et de consommation et de nouvelles activités...)

Face à ces constats et ces évolutions, la solution proposée est de s'adapter, anticiper et initier les politiques d'aujourd'hui et de demain.



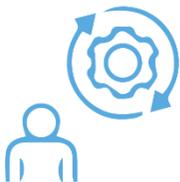
AXE 1

Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société



S'adapter

Le changement climatique remet en question nos modèles urbains. Dans ce contexte, Narbonne va aussi devoir s'adapter aux transformations induites de l'économie et de la société.



Les enjeux de demain pour Narbonne

S'adapter pour lutter contre le changement climatique

<p>Être résilient face à la montée des eaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte la gestion du trait de côte en lien avec la Loi Littoral sur le bord de mer méditerranéen ➤ Prendre en compte la situation d'interface littorale avec notamment la Loi Littoral ➤ Penser l'urbanisation suite à la montée des eaux et préserver les atouts touristiques de la plage méditerranéenne
<p>Adapter le bâti à l'augmentation des températures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter la morphologie urbaine pour l'ajuster aux modes de vie méditerranéens et lutter contre les îlots de chaleur
<p>Faire face à une récurrence plus importante des phénomènes tempétueux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser la désimperméabilisation des sols en préservant la nature et le patrimoine végétal mettant l'accent sur des espaces publics de qualité pour contribuer au « vivre ensemble » ➤ Préserver les ressources naturelles du réchauffement climatique (sécheresse, aridité, salinité, épisode pluvieux...) par des mesures innovantes
<p>Gérer les ressources naturelles existantes – eau ; agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les risques actuels et s'adapter aux risques de demain en choisissant des secteurs d'urbanisation stratégiques

S'adapter face aux évolutions sociétales

<p>Aménager des logements en adéquation avec le vieillissement des habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner l'évolution démographique en proposant des typologies urbaines variées pour tous les parcours résidentiels
<p>Moderniser les logements pour les nouveaux modèles familiaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la mixité urbaine et fonctionnelle notamment dans les secteurs existants de zone d'activité pour donner lieu à un nouvelle urbanité

S'adapter



S'adapter pour lutter contre le changement climatique

Prendre en compte la gestion du trait de côte au bord de la mer Méditerranée par rapport à la montée des eaux en préservant les atouts touristiques de la plage méditerranéenne



Respecter les réglementations liées à la présence de la mer notamment la loi littoral



Adapter la morphologie urbaine pour l'ajuster aux modes de vie méditerranéens et lutter contre les îlots de chaleur (renouvellement urbain, réhabilitation...)



Préserver les ressources naturelles du réchauffement climatique (sécheresse, aridité, salinité, épisode pluvieux...) par des mesures innovantes



Valoriser la désimperméabilisation des sols pour limiter les risques liés à l'eau - montée des eaux, ruissellement, inondation...



Prendre en compte les risques actuels et s'adapter aux risques de demain en choisissant des secteurs d'urbanisation stratégiques

S'adapter aux évolutions sociétales



Réhabiliter le parc pour créer des logements adaptés aux besoins des ménages notamment dans les entrées de ville



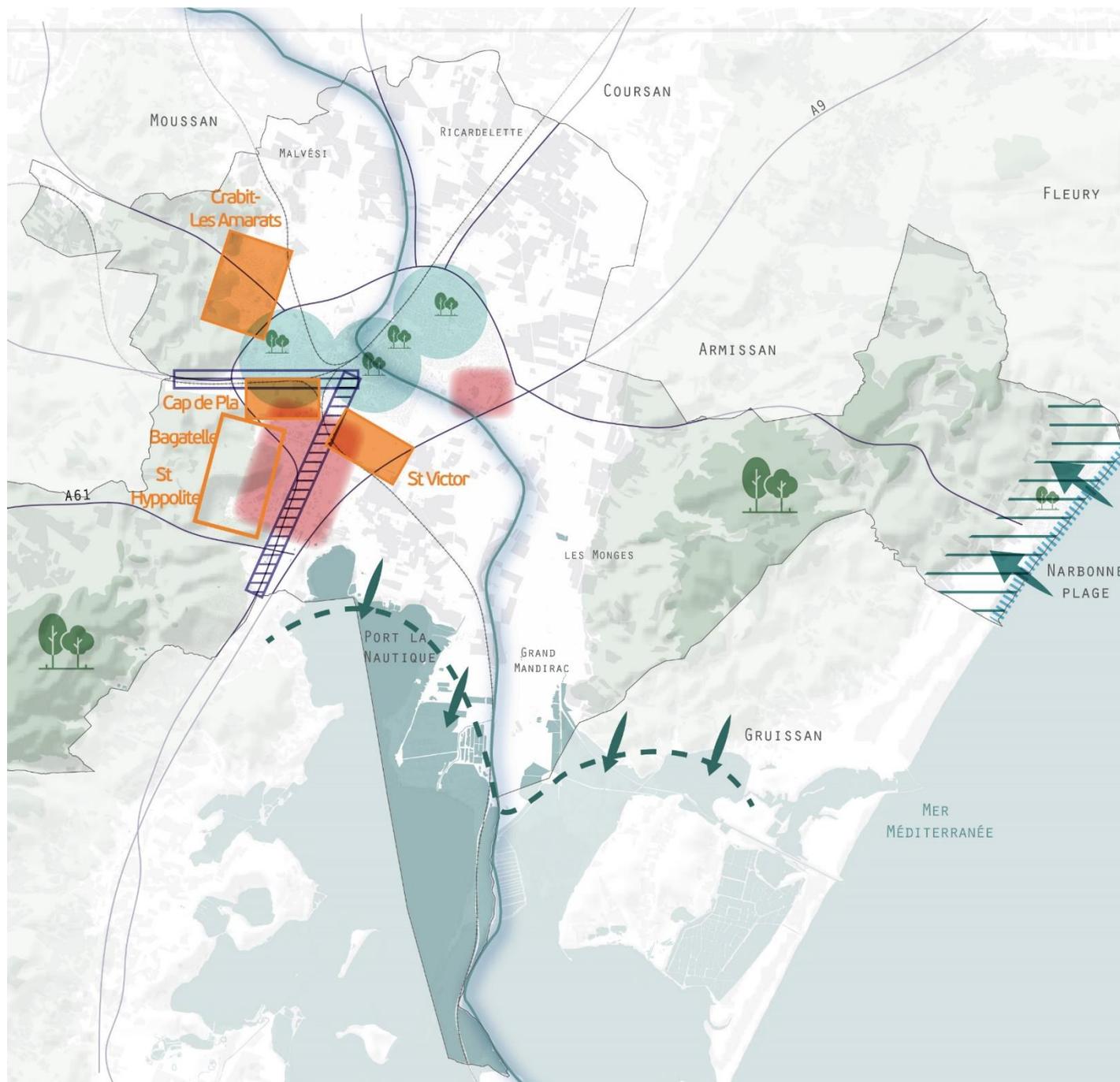
Finaliser l'urbanisation dans les secteurs en cours d'aménagement en traitant qualitativement les espaces de transition



Favoriser des typologies différentes pour une mixité urbaine et fonctionnelle correspondant aux divers parcours résidentiels dans les zones d'activités



Repenser le tissu urbain en préservant la nature et le patrimoine végétal mettant l'accent sur des espaces publics de qualité pour favoriser le « vivre ensemble »



Orientation 1 : S'adapter, aux changements climatiques, en limitant la vulnérabilité des biens et des personnes

- Penser l'urbanisation par rapport à la montée des eaux en préservant les atouts touristiques de la plage méditerranéenne ;
- Adapter la morphologie urbaine pour l'ajuster aux modes de vie méditerranéens et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Valoriser la désimperméabilisation des sols en préservant la nature et le patrimoine végétal mettant l'accent sur des espaces publics de qualité pour favoriser le « vivre ensemble » ;
- Prendre en compte les risques actuels et s'adapter aux risques de demain en choisissant des secteurs d'urbanisation stratégiques.

Orientation 2 : Une prise en compte de la situation littorale

- Respecter la bande d'inconstructibilité des 100 m du rivage ;
- Préserver les coupures d'urbanisation entre les entités urbaines ;
- Mettre en application la réglementation ne permettant que des extensions limitées en continuité de l'agglomération ;
- Prendre en compte la gestion du trait de côte en lien avec la Loi Littoral au bord de la mer Méditerranée ;
- Préserver le complexe lagunaire pour sa richesse paysagère, faunistique et floristique, support d'une diversité d'habitat.

Orientation 3 : Anticiper les évolutions de la société tout en renforçant le statut de ville du « bien-vivre »

- Accompagner le dynamisme démographique en proposant des typologies urbaines variées pour tous les parcours résidentiels ;
- Réhabiliter le parc existant afin de créer des logements adaptés aux besoins des ménages ;
- Favoriser la mixité urbaine et fonctionnelle notamment dans les secteurs existants de zone d'activité pour donner lieu à une nouvelle urbanité.



1.1 Penser l'urbanisation par rapport à la montée des eaux en préservant les atouts touristiques de la plage méditerranéenne

La station balnéaire de Narbonne Plage doit faire face à un double enjeu : maintenir l'attractivité de la station touristique et favoriser une résilience accrue aux risques naturels. Pour cela, il conviendra de :

-- Adapter les formes d'habitat au cœur de la station de Narbonne Plage pour permettre une urbanisation résiliente plus importante (surélévation, champ d'expansion, désimperméabilisation des sols...) et limitant les risques pour les biens et les personnes ;

-- Réorganiser le tourisme balnéaire pour profiter des équipements et de la polarité à toutes les saisons ;

-- Préserver les vues sur la mer en mettant en place un épannelage progressif et adapté depuis le rivage pour les constructions existantes et les nouvelles opérations, permettant de préserver les vues depuis la bande littorale en direction du Massif de la Clape ;

-- Préserver les paysages naturels de la Clape en stoppant l'urbanisation au nord et en préservant les espaces de co-visibilités depuis la station et entre les différentes entités paysagères ;

-- Développer les mobilités douces et limiter l'usage de la voiture pour réduire l'imperméabilisation du sol et préserver l'environnement et le cadre de vie ;

-- Développer de nouvelles activités urbaines et économiques pour une ville de proximité renforcée sur la vie locale notamment le long des axes stratégiques ;

-- Reconnecter Narbonne Plage à Narbonne ville repositionnant la station dans le fonctionnement urbain général ;

-- Valoriser les connexions entre la station et son environnement (front de mer, massif) par une meilleure porosité et le maintien de la coupure urbaine au sud ;



1.2 Adapter la morphologie urbaine pour l'ajuster aux modes de vie méditerranéens et lutter contre les îlots de chaleur.

Des actions doivent être mises en place pour lutter contre le réchauffement climatique. Par exemple, la présence d'une végétation permet de baisser les températures de 1° à 5° dans les tissus urbains.

-- Développer l'architecture méditerranéenne vertueuse adaptée au changement climatique (prise en compte de : l'exposition au soleil et au vent, des écarts thermiques entre les saisons, des épisodes de fortes pluies...);

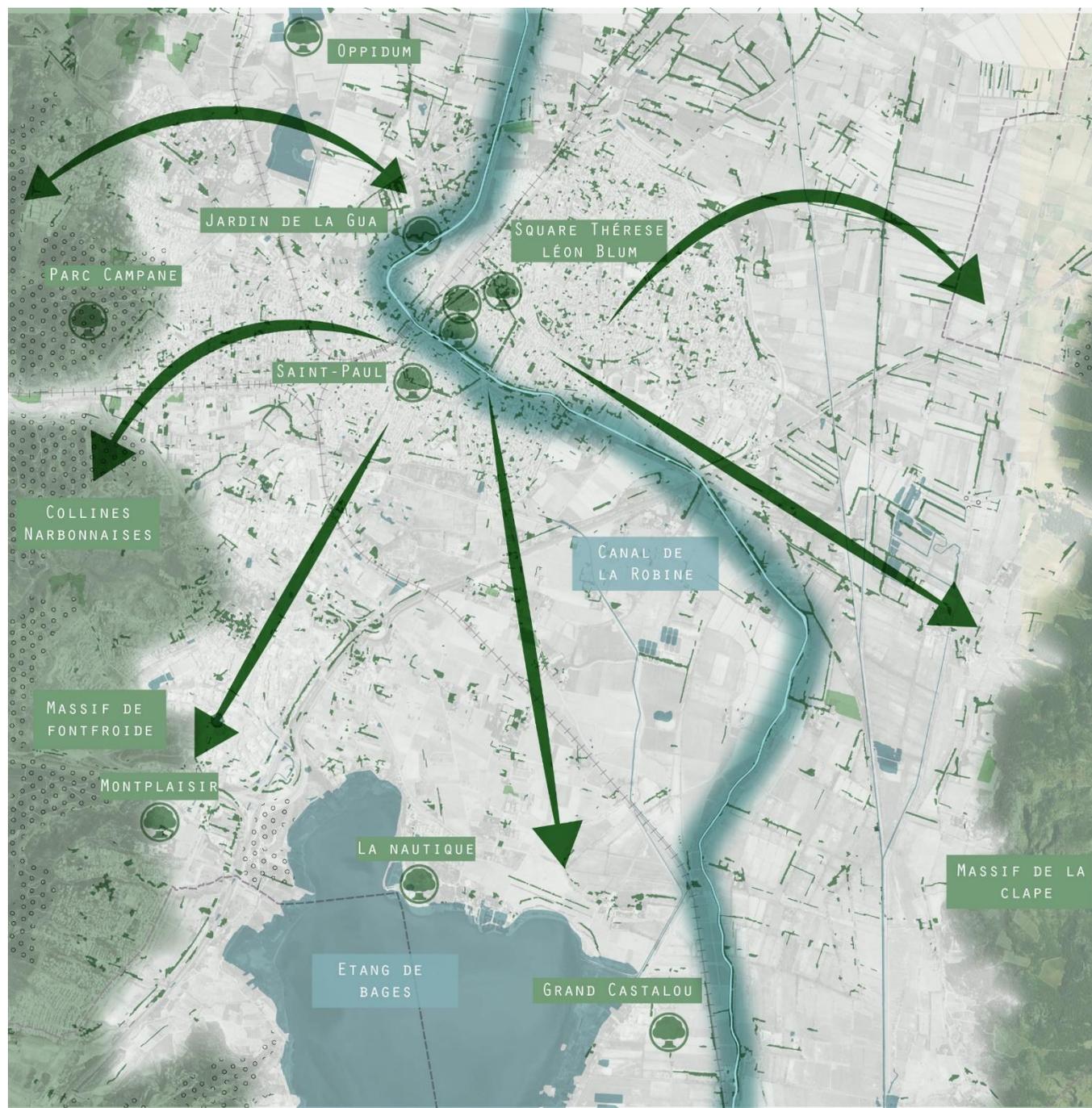
-- Lutter contre les îlots de chaleur par des mesures de préservation de l'existant (interdiction d'abatage des arbres en bonne santé, mise en place d'un inventaire végétal...) et l'augmentation de la végétation dans le tissu urbain ;

1.3 Valoriser la désimperméabilisation des sols en préservant la nature en ville et le patrimoine végétal

-- Limiter l'imperméabilisation des sols et anticiper les épisodes climatiques extrêmes (agrémenter les nappes de stationnement existantes et les bassins de rétention d'arbres, pourcentage important d'espaces libres, rendre inconstructibles les champs d'expansion...);

-- Développer la ville parc en introduisant la nature en ville (reconquête urbaine, jardins partagés, zonages spécifiques, interdire le défrichage...) à l'échelle des opérations en extensions et/ou en renouvellement ;

-- Favoriser l'implantation d'espèces végétales s'adaptant aux évolutions du climat (mise en place d'un inventaire végétal et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique...);



1.4 Prendre en compte les risques actuels et s'adapter aux risques de demain en choisissant des secteurs d'urbanisation stratégiques

La commune est concernée par différents risques :

- Le risque inondation,
- Le risque feu de forêt,
- Le risque sismique,
- Le risque mouvement de terrain,
- Le risque de submersion marine,
- Le risque technologique.

Le risque inondation est le risque le plus important (débordements de l'Aude et du Rec de Veyret). La commune a notamment fait l'objet d'une trentaine d'arrêtés de catastrophes naturelles, dont 22 relatifs à des inondations et coulées de boues. Il convient donc de prendre en compte ces risques pour limiter la vulnérabilité des biens et des personnes par :

-- Prendre en compte les contraintes liées aux risques naturels et technologiques (zonages spécifiques) ;

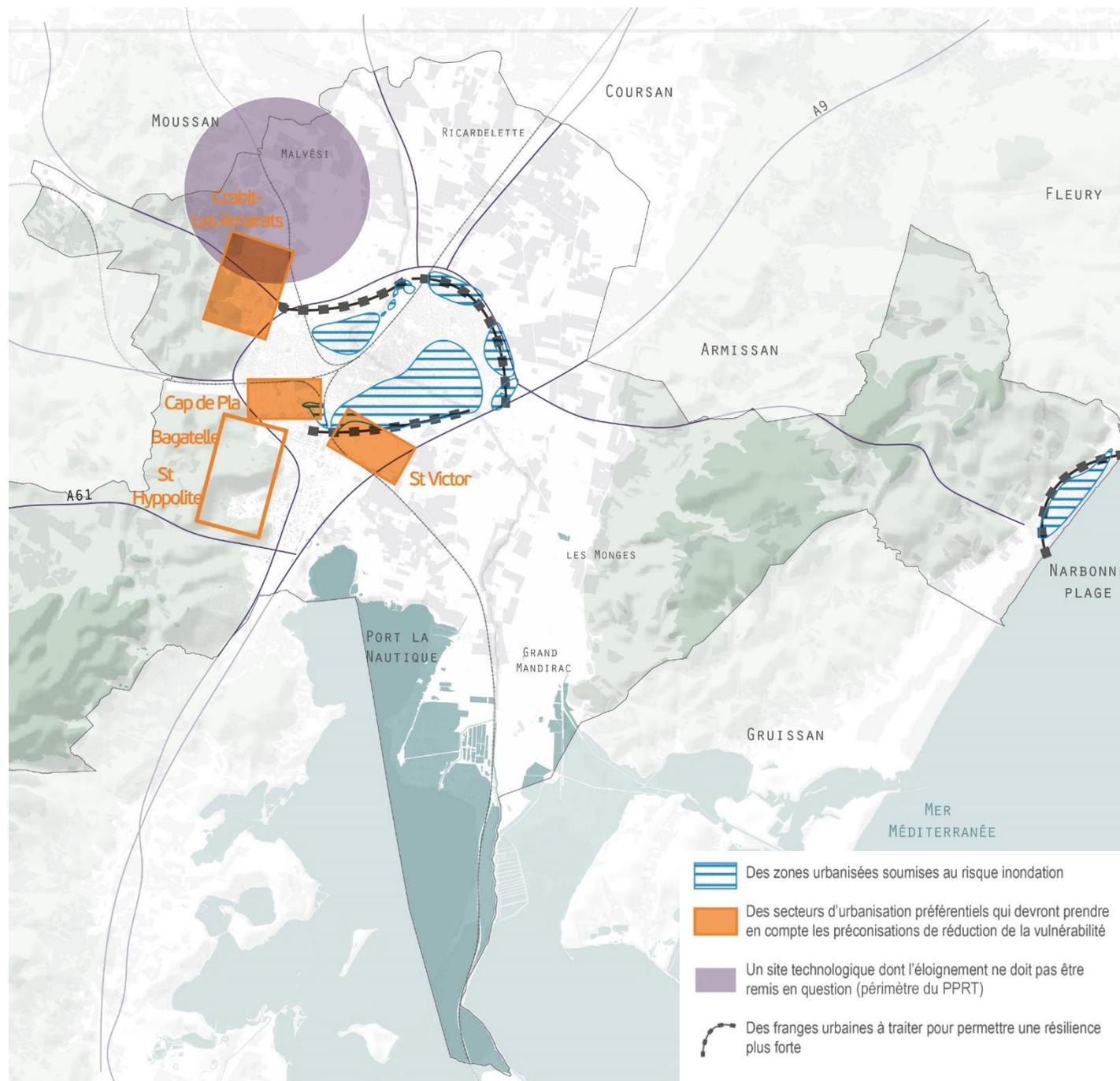
-- Adapter les formes d'habitat existantes pour une résilience plus importante (surélévation, bassin de rétention, champ d'expansion des eaux, espaces perméables plus importants...);

-- Encadrer les futures opérations d'aménagement pour optimiser la résilience (obligation d'un bassin de rétention pour le risque de ruissellement, encadrement plus strict des constructions dans les zones à proximité des zones boisées et arbustives...);

-- Lutter contre la pollution des sols et assurer un traitement des terres polluées, en privilégiant les techniques environnementales ;

-- Lutter contre les nuisances sonores liées à la circulation ;

-- Réduire l'exposition des populations aux risques technologiques (zone tampon...) par la mise en œuvre des politiques de prévention et respect des plans de prévention des risques ;



Narbonne Plage est soumise à la Loi littoral. Le littoral est soumis à une forte pression foncière du fait de son attrait touristique. Pour autant, le risque de montée des eaux est fort voire accéléré par le réchauffement climatique. Ainsi, l'urbanisation de ce secteur est la plus sensible et plusieurs réglementations spécifiques lui sont attribuées.

2.1 Respecter la bande d'inconstructibilité des 100 m du rivage

La bande littorale est la zone la plus soumise aux pressions liées à de multiples usages : baignade, nautisme, activités portuaires et de pêche, urbanisation. En dehors des espaces urbanisés les constructions et installations sont interdites sur une bande de 100 mètres minimum.

2.2 Préserver les coupures d'urbanisation entre les entités urbaines

Ces coupures d'urbanisation permettent une aération et une structuration du tissu urbain. Elles peuvent remplir des fonctions récréatives ou contribuer au maintien et au développement d'activités agricoles. Elles contribuent à la trame verte, aux équilibres écologiques de la biodiversité et permettent le maintien d'un paysage naturel caractéristique.

2.3 Mettre en application la réglementation ne permettant que des extensions limitées en continuité du village

La loi littoral pose le principe que l'extension de l'urbanisation se réalise en continuité des agglomérations et villages existants pour lutter contre le mitage et gérer l'espace de manière économe.

Il conviendra de s'appuyer sur les diverses réglementations identifiées par le SCoT pour respecter les directives et les conditions d'application de la Loi Littoral.

2.4 Prendre en compte la gestion du trait de côte en lien avec la Loi Littoral sur le bord de mer méditerranéen

Ainsi à l'échelle de la station de Narbonne Plage plusieurs mesures devront être appliquées :

-- **Anticiper la gestion du trait de côte** (règles de constructibilité sur les secteurs soumis au risque, pourcentage d'espace libre...);

-- **Veiller à la bonne application de la Loi Littoral** (bande d'inconstructibilité de 100 m, coupure d'urbanisation entre Narbonne Plage et Gruissan, extension limitée en continuité de l'agglomération...);

-- **Limiter l'imperméabilisation des sols et anticiper les épisodes climatiques extrêmes** (agrémenter les nappes de stationnement existantes et les bassins de rétention d'arbres, pourcentage important d'espaces libres, rendre inconstructibles les champs d'expansion...).



Un lido sépare la mer Méditerranée du complexe lagunaire de Narbonne. La communication est toutefois permise par la présence de graus.

Les lagunes méditerranéennes, marais et salins constituent 50 à 75 % des Espaces Naturels Sensibles de Narbonne avec en mélange des pelouses et garrigues, prés salés; des bois et matorrals, des vignobles et cultures et de manière plus relictuelle les milieux dunaires.

Ils sont les vestiges de l'ancien golfe de Narbonne des différents carreaux, parsemés d'îles, comblé au moyen-âge.

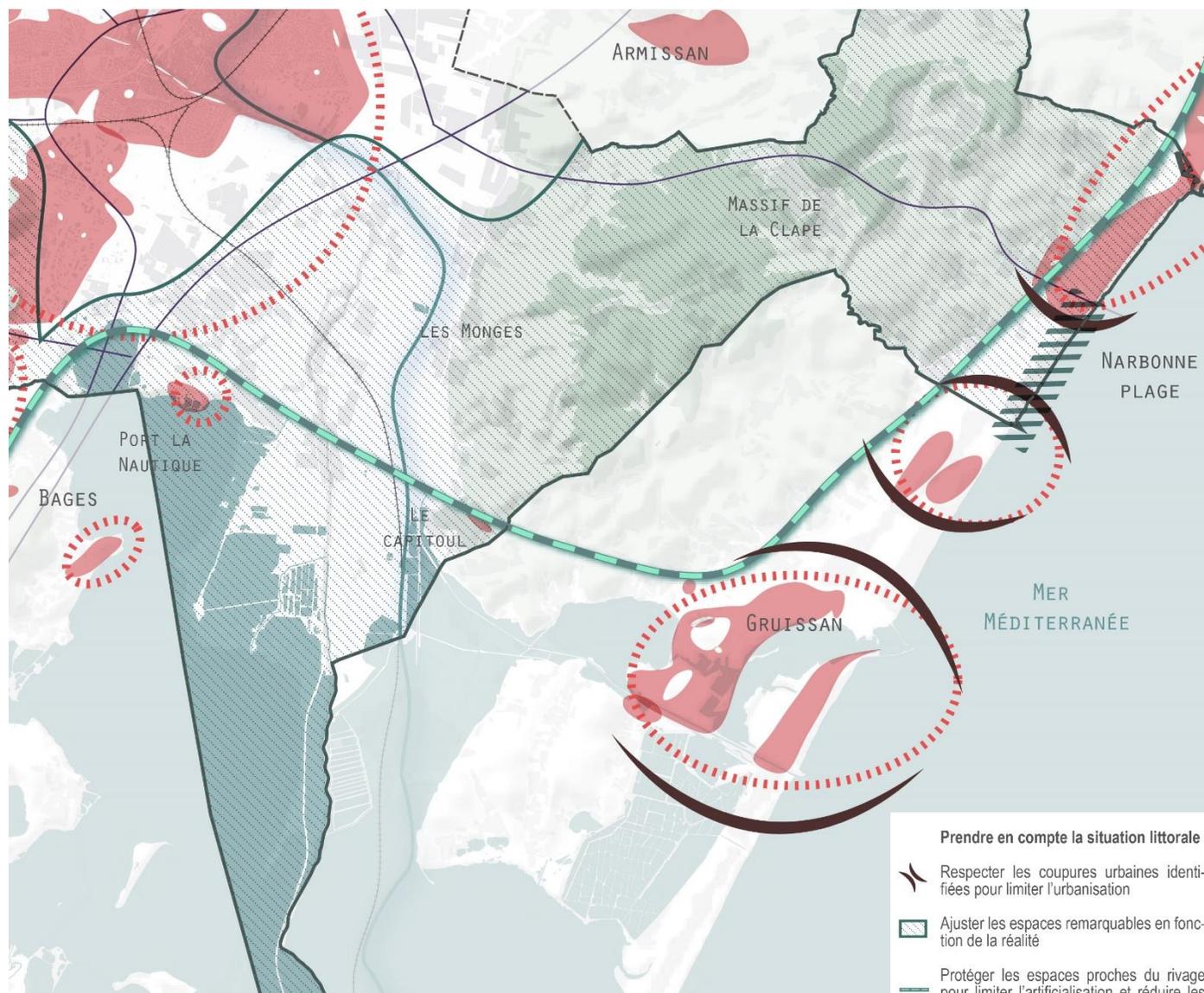
2.5 Préserver le complexe lagunaire pour sa richesse paysagère, faunistique et floristique

Le site présente une grande diversité d'habitats d'intérêts communautaires (Natura 2000, lagunes côtières, prés salés, forêts méditerranéennes de pins d'alep, chênes verts, chênes Kermès, tamaris, etc.) permettant une mosaïque d'habitats et une grande diversité faunistique.

Les étangs sont également le support d'une activité économique, par la présence de pêcheurs professionnels. Ils sont bordés de sansouïre (qui servent aujourd'hui de pâturages pour les élevages de taureaux).

Par conséquent, il conviendra :

- **Mettre en application la loi littoral** ;
- **Protéger l'urbanisation existante** par des adaptations de l'urbanisation ;
- **Valoriser la présence du complexe lagunaire** à forte ressource paysagère et environnementale ;
- **Développer davantage l'usage de cet ensemble paysager** par de la mobilité douce, du tourisme et des activités;
- **Mettre en lumière le Canal de la Robine comme liant des polarités** naturelles ou urbaines par des actions sur la mobilité, la végétalisation ...



- Prendre en compte la situation littorale**
- Respecter les coupures urbaines identifiées pour limiter l'urbanisation
- Ajuster les espaces remarquables en fonction de la réalité
- Protéger les espaces proches du rivage pour limiter l'artificialisation et réduire les risques
- Préserver la bande des 100 m pour anticiper les épisodes tempétueux
- Prendre en compte les agglomérations et les villages et adapter le tissu urbain existant
- Sauvegarder les bois et les paysages relatif à la terre

3.1 Accompagner l'évolution démographique en proposant des typologies urbaines variées pour tous les parcours résidentiels

Depuis 1968, la population ne cesse de progresser avec un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 0,9 %. Entre 2013 et 2018, le TCAM est de 0,84 %, à la suite d'un solde migratoire important.

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MOYENNE DE 1% PAR AN

Une **CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE 1% PAR AN** permet de maintenir la tendance démographique actuelle dans la commune. Elle permet aussi d'accueillir des habitants, des actifs et des familles.



Il s'agira donc de produire environ **3800 LOGEMENTS** sur la période d'application du PLU (2024-2034) comprenant les besoins des habitants existants (dessalement des ménages, vieillissement de la population...) mais aussi de permettre l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire narbonnais.

3.2 Réhabiliter le parc existant afin de créer des logements adaptés aux besoins des ménages

3.3 Favoriser la mixité urbaine et fonctionnelle notamment dans les secteurs existants de zone d'activité pour donner lieu à une nouvelle urbanité

Le besoin en logements est une question fondamentale dans le PLU car il questionne l'ensemble des politiques publiques (habitat, aménagement, transports, économie et emploi, services et équipements...). Il croise ainsi toutes les thématiques et doit être estimé en adéquation avec les populations et leurs besoins.

UNE MAJORITÉ DES LOGEMENTS A PRODUIRE AU SEIN DE L'ENVELOPPE BÂTIE

L'objectif est de réaliser **50% DE LA PRODUCTION DE LOGEMENT DANS LES TISSUS DÉJÀ URBANISÉS**. Cet objectif vient répondre à une volonté de réduire considérablement le développement urbain sur la zone agricole mais aussi de favoriser le renouvellement et la sobriété foncière.



Les actions au sein de l'enveloppe bâtie comprennent également :

- la volonté de **RÉSORPTION DE LA VACANCE** (l'objectif est de permettre la réhabilitation d'environ 400 logements soit 10 % des logements produits),
- la **TRANSFORMATION DU PARC DE LOGEMENTS** (estimé environ à 100 logements),
- comblement des dents creuses,
- le renouvellement urbain...



UNE CONSOMMATION FONCIÈRE DIVISÉE PAR DEUX

La volonté de concentrer le développement urbain et de lutter contre le mitage donne lieu à la création de d'extensions urbaines au plus près des espaces déjà artificialisés.

Il s'agit de réduire strictement les possibilités de construction en zone agricole et naturelle, et de rendre à la zone agricole ou naturelle, les espaces non artificialisés non utiles à une consommation d'espace justifiée.

LA CONSOMMATION FONCIÈRE PRÉVUE EST ESTIMÉE À ENVIRON 70 HA SOIT ENVIRON 7 HA PAR AN entre 2024 et 2034.



L'objectif fixé par le projet communal est de viser une **DENSITÉ MOYENNE EN EXTENSION DE 27 LOGEMENTS/HA.**

AXE 2

Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire



Innovover

Narbonne va devoir initier et définir les nouvelles manières d'habiter, de se déplacer et de développer le territoire. L'ensemble des acteurs vont donc devoir proposer un nouveau modèle urbain répondant aux enjeux d'aujourd'hui et demain.



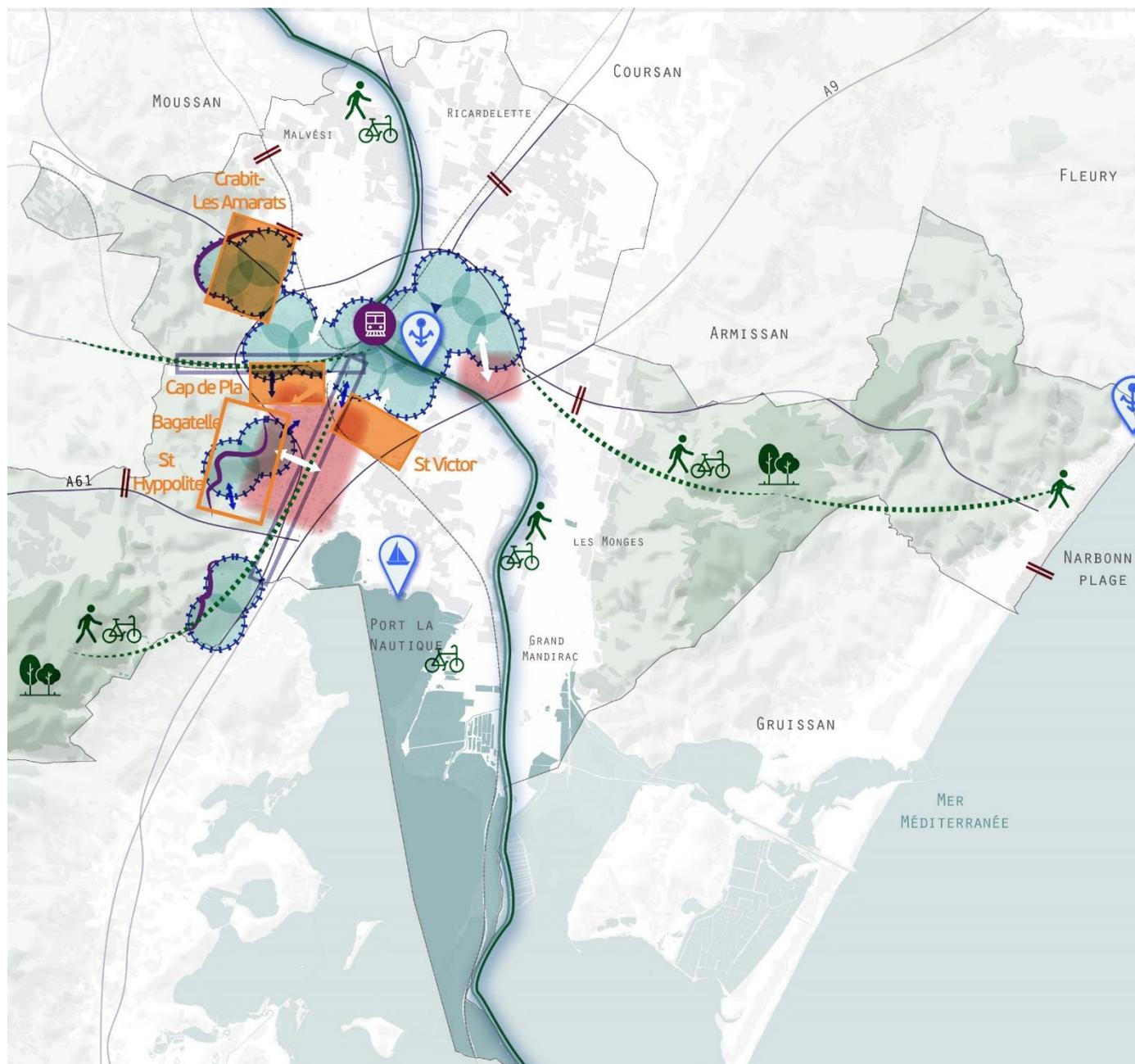
Les enjeux de demain pour Narbonne

<p>Préserver une ville dynamique au service du bien-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une ville d'interrelation urbaine et sociale valorisant le bien-être ➤ Revenir à la ville de proximité ou la vie de quartier, le vivre ensemble est au cœur des interactions sociales ➤ Concourir à la sobriété foncière en limitant la consommation urbaine et construire en adéquation avec les problématiques futures : vent, chaleur ... ➤ Densifier en préservant l'identité des quartiers, la nature et la qualité du cadre de vie
<p>Développer des quartiers mixtes dans les usages et les fonctions urbaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la mixité urbaine et fonctionnelle et développer un espace public de qualité
<p>Mettre en valeur durablement le patrimoine naturel et urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver la mosaïque paysagère de la trame verte et bleue pour valoriser le patrimoine urbain rappelant l'histoire narbonnaise ➤ Développer et valoriser les secteurs à vocation agricole et péri-urbaine ➤ Préserver les coupures urbaines et les corridors écologiques
<p>Aménager le territoire de manière à élargir les "ailes de saison" tout en améliorant la capacité d'accueil en pleine saison</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connecter la ville à son environnement en traitant les franges urbaines et en valorisant les paysages méditerranéens (mer, étang, garrigue, vigne)
<p>Tisser de nouveaux liens avec la mer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remettre en place le système portuaire pour faciliter une mobilité douce et permettre le commerce
<p>Valoriser la place de Narbonne au sein des nœuds d'infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les modes actifs de demain : dans les modes et les déplacements spatiaux ➤ Proposer des infrastructures et une offre nouvelle pour valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile ➤ Proposer des nouvelles formes d'habiter favorisant les interactions sociales et la proximité notamment dans les entrées de ville

Innovover



-  Revenir à la ville de proximité ou la vie de quartier est au cœur des interactions sociales (vision sudiste)
-  Prôner une politique économe favorisant la mixité urbaine et fonctionnelle et remettre l'espace public au centre de la ville
-  Réinvestir le tissu urbain (dent creuse, renouvellement, densification, réhabilitation) et notamment dans les secteurs stratégiques comme les entrées de ville
-  Concourir à la sobriété foncière en limitant la consommation foncière notamment par la mise place d'un échancier d'ouverture à l'urbanisation
-  Finaliser l'urbanisation dans les secteurs en cours d'aménagement en traitant qualitativement les espaces de transition
-  Permettre des extensions urbaines cohérentes ne remettant pas en cause la lisibilité des quartiers et construire, en adéquation avec les problématiques futures (vent, chaleur, etc.) et dans le sens de la transition énergétique
-  Etre précurseur en identifiant des zones préférentielles de renaturation et valoriser le retour de la nature en ville
-  Préserver les coupures urbaines et les corridors écologiques
-  Connecter davantage la ville à son environnement en traitant ses franges urbaines et en valorisant ces paysages méditerranéens (vignes par exemple)
-  Préserver la mosaïque paysagère de la trame verte et bleue et valoriser le patrimoine urbain rappelant l'histoire narbonnaise
-  Remettre en place le système portuaire pour permettre une mobilité douce et favoriser le commerce
-  Innover dans les déplacements en augmentant la part des modes actifs dans les déplacements quotidiens
-  Proposer des infrastructures et une offre nouvelle permettant de valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile



Orientation 1 : Développer une politique de sobriété foncière

- Revenir à la ville de proximité, du vivre ensemble favorisant la mixité urbaine et les interactions sociales
- Réinvestir le tissu urbain dans les secteurs stratégiques comme les entrées de ville
- Permettre des extensions urbaines cohérentes ne remettant pas en cause la lisibilité des quartiers et en adéquation avec les problématiques futures
- Traiter les limites urbaines et développer la nature en ville
- Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles à forte valeur agrologique et enviro-paysagère

Orientation 2 : Repenser la ville méditerranéenne de demain

- Valoriser l'existant en continuant les actions de réhabilitation et de lutte contre la vacance
- Diversifier la production en logements pour satisfaire les nouveaux besoins et répondre à l'ensemble du parcours résidentiel
- Développer des actions en faveur de la transition énergétique des bâtiments
- Préserver l'eau et son importance dans le territoire (les cours d'eau, les zones humides, les zones inondables et les eaux de ruissellement)
- Mettre en exergue la trame bleue comme liant de l'urbanisation

Orientation 3 : Favoriser le partage de l'espace à destination de tous les modes de transport

- Innover dans les déplacements en augmentant la part des modes actifs dans les déplacements quotidiens
- Proposer des infrastructures et une offre nouvelle permettant de valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile
- Remettre en place un système portuaire pour permettre une mobilité douce, développer l'intermodalité et favoriser le commerce et les services



Narbonne souhaite initier une politique de sobriété foncière forte pour un retour à la ville centrifuge qui concentre les activités, les logements et les interactions : **une ville méditerranéenne ou la proximité sociale et urbaine est au cœur de la politique urbaine.**

1.1 Revenir à la ville de proximité, du vivre ensemble favorisant la mixité urbaine et les interactions sociales

-- **Prôner une sobriété foncière à vocation logement exemplaire** avec une consommation foncière de 70 ha pour les dix prochaines années ;

-- **Renforcer l'offre économique et servicielle** au sein des espaces urbains constitués et limiter le développement d'une offre concurrentielle en périphérie ;

-- **Requalifier les secteurs stratégiques** tels que le Bourg, la Cité pour limiter les logements vacants ou l'habitat dégradé ;

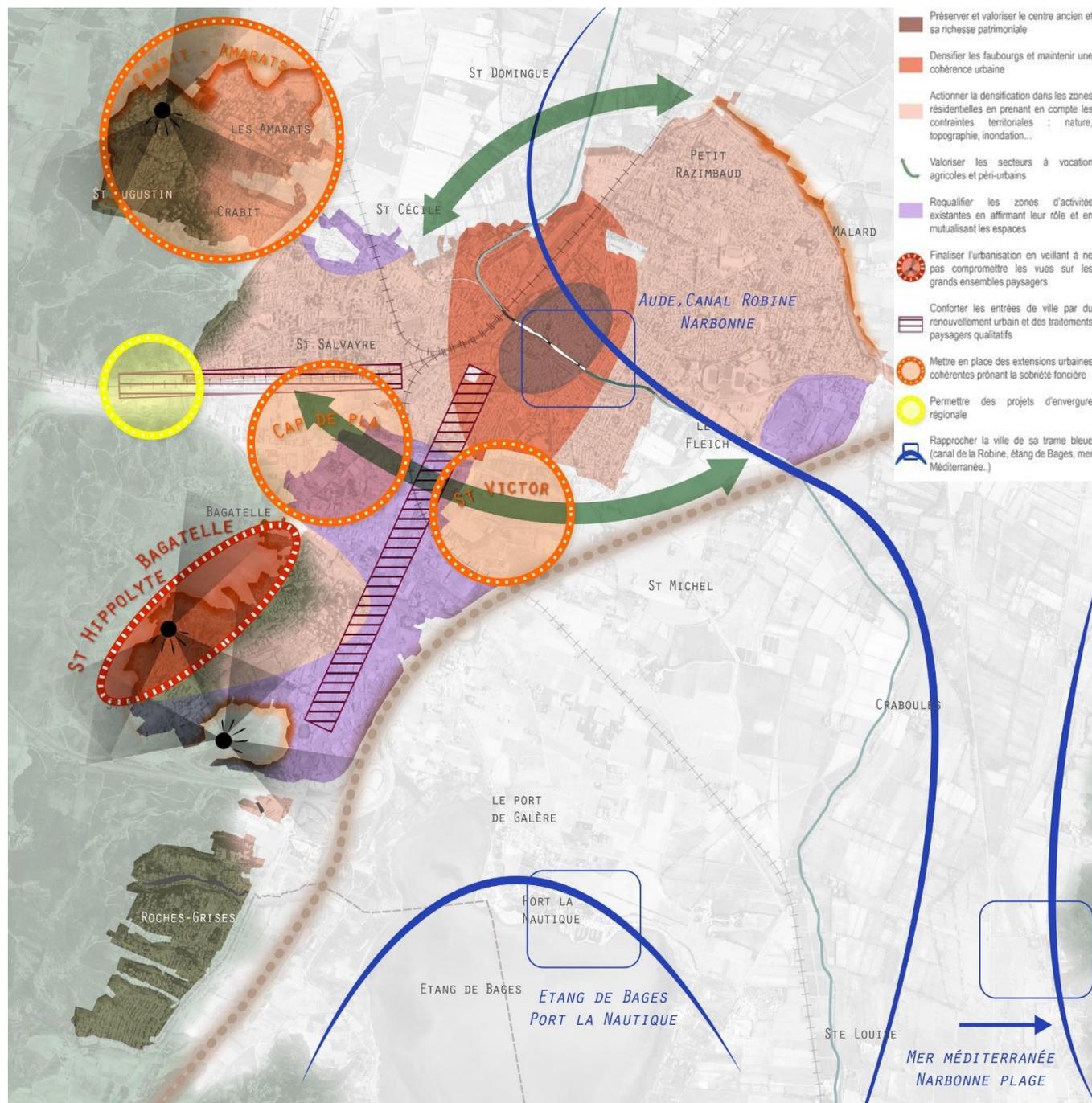
-- **Raccourcir les distances en favorisant une mixité urbaine** qui mutualise les services et les équipements et ainsi, réduit le coût de création des infrastructures et des réseaux ;

-- **Mettre en place des actions de densification** dans des secteurs préalablement identifiées pour développer des interactions entre commerces, logements et équipements ;

-- **Densifier le bâti pour laisser plus d'espace à la nature** : encourager la construction en hauteur (maison en R+1 ou R+2 au lieu du plain-pied) ;

-- **Finaliser l'urbanisation en créant des aménagements urbains et paysagers** qui assurent la transition entre urbain et agricole/naturel ;

-- **Densifier tout en respectant les formes urbaines existantes** afin de préserver la qualité du cadre de vie des habitants ;



1.2 Réinvestir le tissu urbain dans les secteurs stratégiques comme les entrées de ville

Le gisement foncier existant doit être pris en compte. Ce dernier est identifié par le Grand Narbonne qui s'appuie sur 7 indicateurs. Ainsi, il convient de :

-- **Urbaniser en priorité les espaces libres dans le tissu et valoriser le réinvestissement** des friches et dents creuses ;

-- **Développer une politique de mutation du foncier** (réinvestissement des nappes de stationnement, augmentation de la densité...);

1.3 Permettre des extensions urbaines cohérentes ne remettant pas en cause la lisibilité des quartiers

La croissance urbaine des dernières années est disparate et en extension (Roches-Grises, Hauts de Narbonne, Crabit...). De plus, Narbonne se distingue par une architecture style languedocien : des maisons pavillonnaires aux façades couleur ocre et toit en tuile et des immeubles collectifs ne dépassant pas R+3 et R+4 partiel en attique.

-- **Conserver l'identité des quartiers** et leurs formes urbaines concourant à une richesse patrimoniale (règles écrites, de cahier de prescriptions...);

-- **Assurer la qualité urbaine de tous les quartiers;**

-- **Clôturer l'urbanisation des secteurs en cours de construction/finalisation ;**

-- **Permettre des extensions urbaines rationnelles** avec un échéancier pour l'accueil de nouveaux habitants ;

1.4 Traiter les limites urbaines et développer la nature en ville

Espace de transition entre ville et campagne, les limites urbaines donnent la tonalité de la ville. Elles sont les premières images des habitants ou touristes de la ville.

-- **Rendre qualitatives les connexions entre les centralités** et l'arrière-pays agricole et naturel ;

-- **Développer les interactions entre les deux entités** (Ville centre et Narbonne Plage) ;

-- **Donner de l'importance au végétal** (recensement du patrimoine végétal, la mise en place d'un pourcentage d'espace libre) ;

-- **Développer les lieux non bâtis** (places, esplanades..) contribuant aux caractéristiques de la ville méditerranéenne ;

-- Porter une **attention particulière à la qualité urbaine** des entrées de ville et voies urbaines telles que :

- Les **interfaces** avec les autoroutes A9 et A61 et les boulevards urbains ;
- Les **pénétrantes urbaines** telles que l'av. de Bordeaux;



1.5 Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles à forte valeur agronomique, environnementale et paysagère

La concentration de l'urbanisation permet de limiter la consommation foncière des espaces naturels et agricoles environnants et donc, de les préserver.

Deux grandes ambiances se répartissent sur le territoire de Narbonne :

- La **ceinture verte** correspond aux massifs montagneux entourant le territoire communal (le massif de la Clape et au nord les collines de Moussan, de Narbonne et le Massif de Fontfroide) ;
- Le **couloir agricole** présente des friches, des terres arables et des cultures permanentes.

Par conséquent, cette grande richesse doit être préservée :

-- **Maintenir « la ceinture verte »** constituant les espaces de biodiversité prioritaire de la trame verte ;

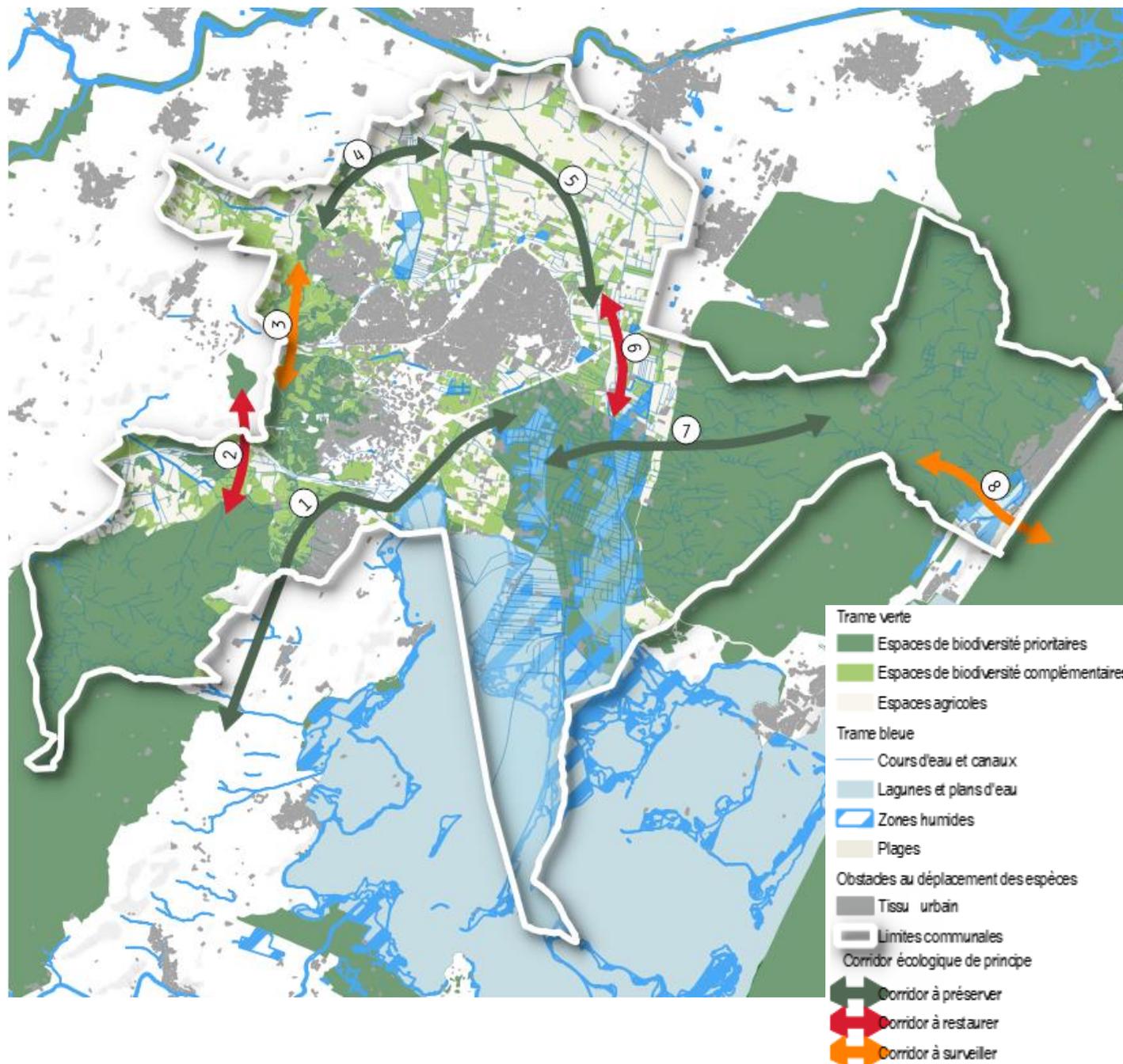
-- **Maintenir et développer le « couloir agricole »** tant dans ses paysages que dans sa capacité productive ;

-- **Préserver les points de vue et les vues ouvertes ;**

-- **Préserver les espaces naturels** reconnus : ZNIEFF, Natura 2000... ;

-- **Maintenir les corridors identifiés** et augmenter leur fonctionnalité ;

-- **Développer les itinéraires modes alternatifs** à l'automobile reliant les massifs aux polarités, le littoral à l'arrière-pays en utilisant les infrastructures traditionnelles (chemin de halage le long du canal, chemins ruraux, sentiers du littoral...);



2.1 Valoriser l'existant en perpétuant les actions de réhabilitation

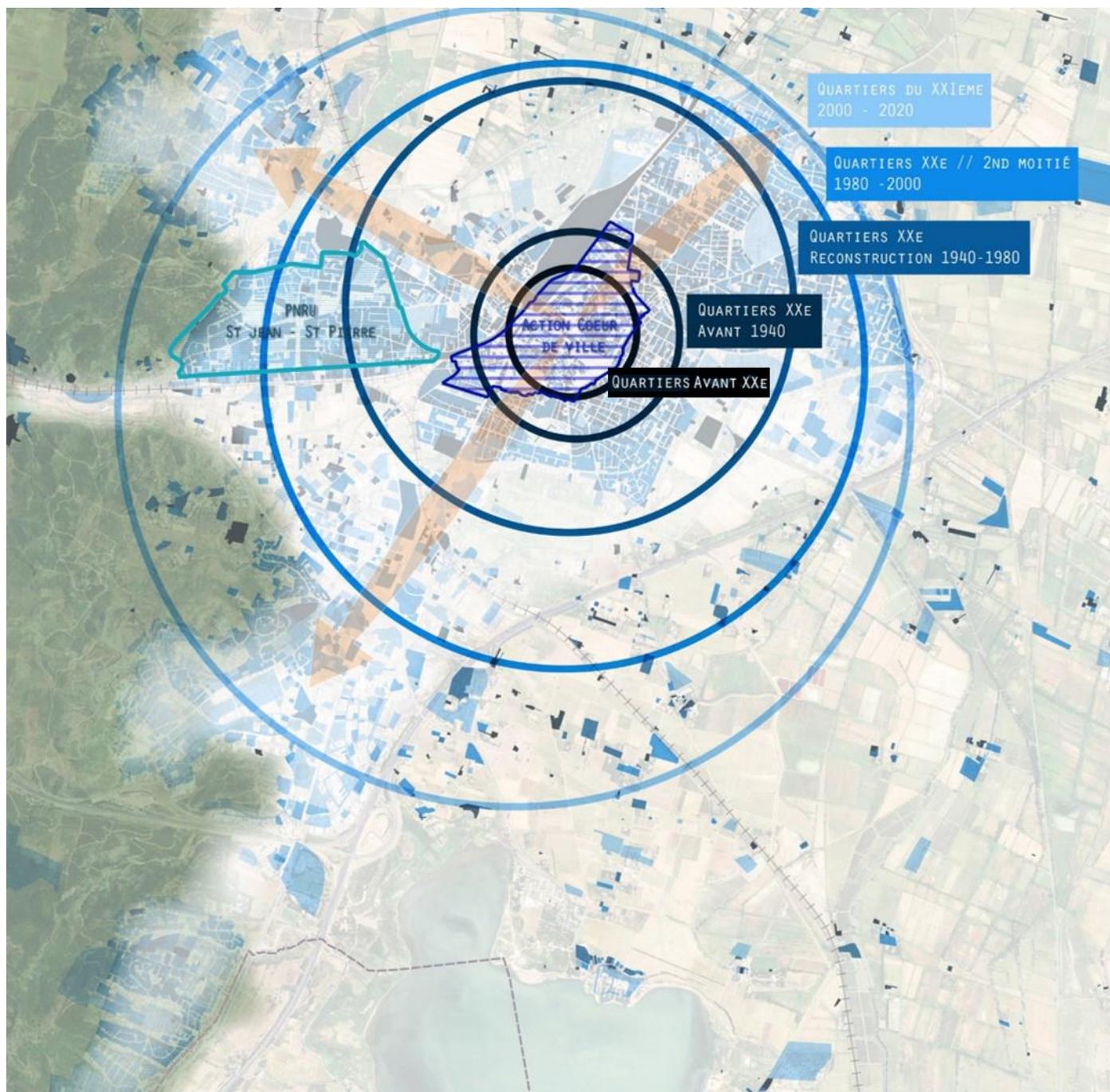
67,5 % du parc a été construit avant 1990 et 30 % entre 1971 et 1990. D'après l'étude « Action cœur de ville » 75% du parc dans le périmètre identifié est en « *Qualité de construction courante, matériaux habituels dans la région, mais durabilité moyenne, conditions d'habitabilité normales, mais dimension des pièces réduites, et absence à l'origine assez fréquente des locaux d'hygiène dans les logements anciens* ». Ainsi, les mesures sur le parc existant doivent perdurer :

- Anticiper le vieillissement du parc ;
- Maintenir les politiques publiques en faveur du renouvellement urbain ;
- Continuer la valorisation de l'hypercentre et les actions de réhabilitations (différentes politiques et outils disponibles : QPV, NPNRU, Action cœur de ville) ;
- Assurer la **cohérence et la qualité bâtie** dans les zones d'interface notamment dans le quartier Anatole France, la Mayole, Maraussan ou la révolution qui peuvent faire l'objet de restructuration ;

2.2 Diversifier la production en logements pour satisfaire les nouveaux besoins et répondre à l'ensemble du parcours résidentiel

Aujourd'hui, il est fait état d'une omniprésence de logements privés de petite taille, vétuste et souvent sans extérieur dans le centre ancien qui ne correspondent plus au besoin des ménages, en particulier les familles.

- Proposer des formes de bâtis diversifiés tant dans la forme que dans les usages pour permettre aux habitants de suivre leur parcours résidentiel et leur parcours professionnel ;
- Adapter les formes urbaines aux besoins dans les actions sur les nouveaux logements, mais aussi sur le parc existant ;



2.3 Développer des actions en faveur de la transition énergétique

Les énergies renouvelables sont en plein essor. Sur le territoire, le vent et le soleil constituent des sources d'énergie renouvelable non-négligeables. De plus, depuis les années 70, Narbonne bénéficie d'un réseau de chaleur sur le quartier St Jean St Pierre qui fonctionne avec une chaufferie bois et une centrale solaire chauffe-eau. Cette centrale solaire innovante est quasiment unique en France.

- **Permettre l'usage des énergies renouvelables** : panneaux photovoltaïques, énergie éolienne en s'appuyant sur la charte de développement éolien pour la Narbonnaise et en prenant en compte leur intégration bâtie et paysagère ;
- **Lutter contre la précarité énergétique** dans le parc résidentiel et notamment à Narbonne Plage ;
- **Réduire la consommation des bâtiments énergivores** (les trois-quarts des logements à Narbonne ne prennent pas compte de la réglementation thermique de 1974) ;
- **Anticiper les contraintes futures en adaptant les logements** (exposition solaire, ventilation naturelle, usage de couleur/matériaux ...) ;
- **Développer le réseau de chaleur urbain existant et continuer les mesures innovantes en la matière** ;
- **Initier et innover dans les projets** en faveur de la transition énergétique ;
- **Amorcer des secteurs d'éco-construction** tant en milieu urbain que péri-urbain soumis à des contraintes ou risques pour proposer des solutions d'urbanisation transposables à l'échelle nationale et territoriale (performance énergétique, construction en zone de risque naturel...) ;
- **Assurer une gestion durable** et favorable au traitement des déchets ;



Source : cadastre solaire du Grand Narbonne

2.4 Préserver l'eau et son importance dans le territoire (les cours d'eau, les zones humides et inondables)

- Protéger tant que possible la ressource en eau en prônant une consommation économe (gestion de l'eau d'irrigation, limiter l'utilisation de l'eau pour les piscines...);
- Prévoir des nouvelles extensions urbaines qui n'aggravent pas le risque naturel et protègent les populations en cas de crues importantes;
- Mettre en place des systèmes de récupération des eaux (eau traitée des stations d'épuration pour l'agriculture...);
- Freiner l'imperméabilisation et encourager la désimperméabilisation pour recharger les nappes et pour limiter les risques liés aux phénomènes tempétueux;
- Garantir la qualité du traitement des eaux de pluie pour éviter tout rejet dans le milieu naturel dont la qualité serait insatisfaisante;
- Limiter les risques de ruissellement par l'augmentation de la perméabilité;
- Adapter les constructions au risque pour permettre le maintien des habitants et limiter la vulnérabilité;
- Imaginer des mesures innovantes permettant de préserver la ressource en eau pour anticiper les changements climatiques de demain;
- Protéger les zones humides et les périmètres de captage en en garantissant leur maintien;
- Adapter l'urbanisation par la prise en compte des zones inondables;
- Promouvoir une gestion précautionneuse et alternative de l'eau en veillant à la qualité de l'eau et en limitant les pollutions des nappes phréatiques;

2.5 Mettre en exergue la trame bleue comme liant de l'urbanisation

Narbonne possède 5 km de plage maritime ainsi qu'une trame bleue importante : le canal de la Robine, l'étang de Bages-Sigean, l'ancien étang du Cerde et du Labrador...

- Préserver et valoriser la trame bleue comme support de biodiversité et de découverte;
- Rapprocher la ville du littoral par un réseau d'interdépendance;

- Une part importante du territoire en lien direct avec l'eau
- ▬ Un interface terre-mer de grande importance associant le complexe lagunaire et la mer méditerranée
- Des polarités urbaines à rapprocher de leur environnement naturel
- Des connexions à favoriser pour améliorer la desserte en mobilité et les interactions entre les entités naturelles et urbaines



3.1 Innover dans les déplacements en augmentant la part des modes actifs dans les déplacements quotidiens

Seuls 14 % des actifs narbonnais utilisent un mode actif pour se rendre sur leur lieu de travail et 74 % utilisent la voiture. Cette faible utilisation est à un manque de sécurité et de confort des itinéraires existants (baromètre cyclable).

-- **Encadrer et anticiper les besoins** dans les nouveaux programmes notamment relatifs au stationnement pour limiter le stationnement sauvage ;

-- **Développer les modes alternatifs** (système d'autopartage; bornes de recharges électriques, usage des parkings relais, voitures en autopartage) ;

-- **Augmenter l'offre en parking relais** notamment aux franges urbaines pour réduire le nombre de véhicules dans le centre urbain ;

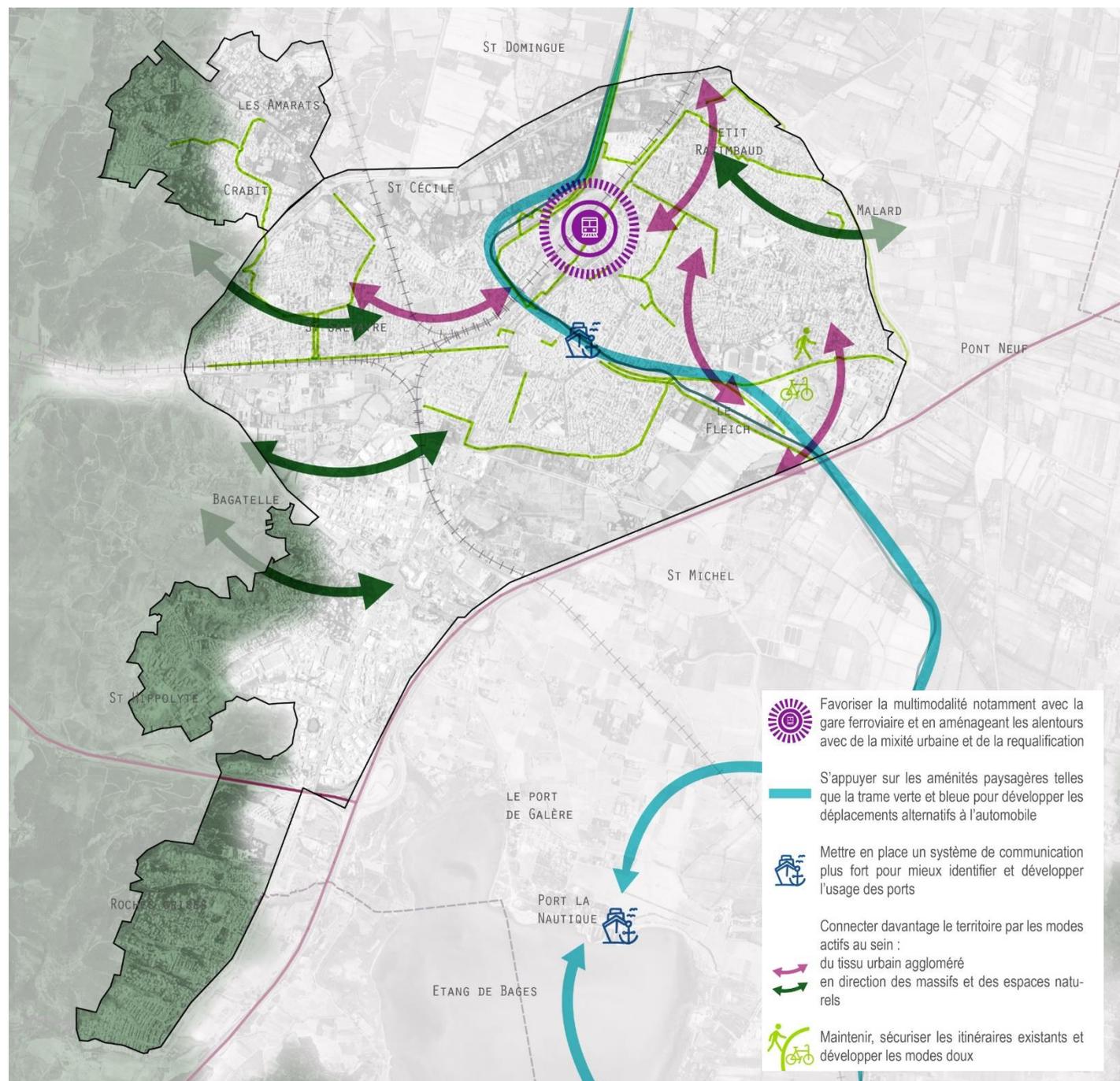
-- **Continuer le développement du transport en commun** ;

-- **Continuer le développement d'itinéraires cyclables et voies douces** en permettant le franchissement de certains axes : l'avenue de Bordeaux, la RD607, le boulevard Ferroul, la route d'Armissan ;

-- **Sécuriser les voies douces aux abords des équipements publics** en particulier les écoles (Berges de la Robine, l'avenue de Bordeaux, la rocade ...) ;

-- **Créer des liens entre la ville et les cours d'eau** pour favoriser un cadre de vie agréable et vitrine pour les touristes (le long de la Robine, du rec de Veyret...)

-- **Rechercher une piétonnisation des espaces urbains** ;



3.2 Proposer des infrastructures et une offre nouvelle permettant de valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile

- Valoriser l'usage du pôle d'échange multimodal et la gare notamment par la création d'une nouvelle centralité ;
- Contribuer au marketing urbain ;
- Valoriser l'usage de la navette dite Citadine pour aller au centre-ville ;
- Utiliser les chemins de halage pour réaliser les déplacements périphérie-centre-ville ;



3.3 Remettre en place un système portuaire pour permettre une mobilité douce et favoriser le commerce

- Développer l'activité du port de Narbonne Plage, véritable point de contact entre St Pierre la Mer et la Clape, par l'apport de nouvelles activités et de nouveaux usages ;

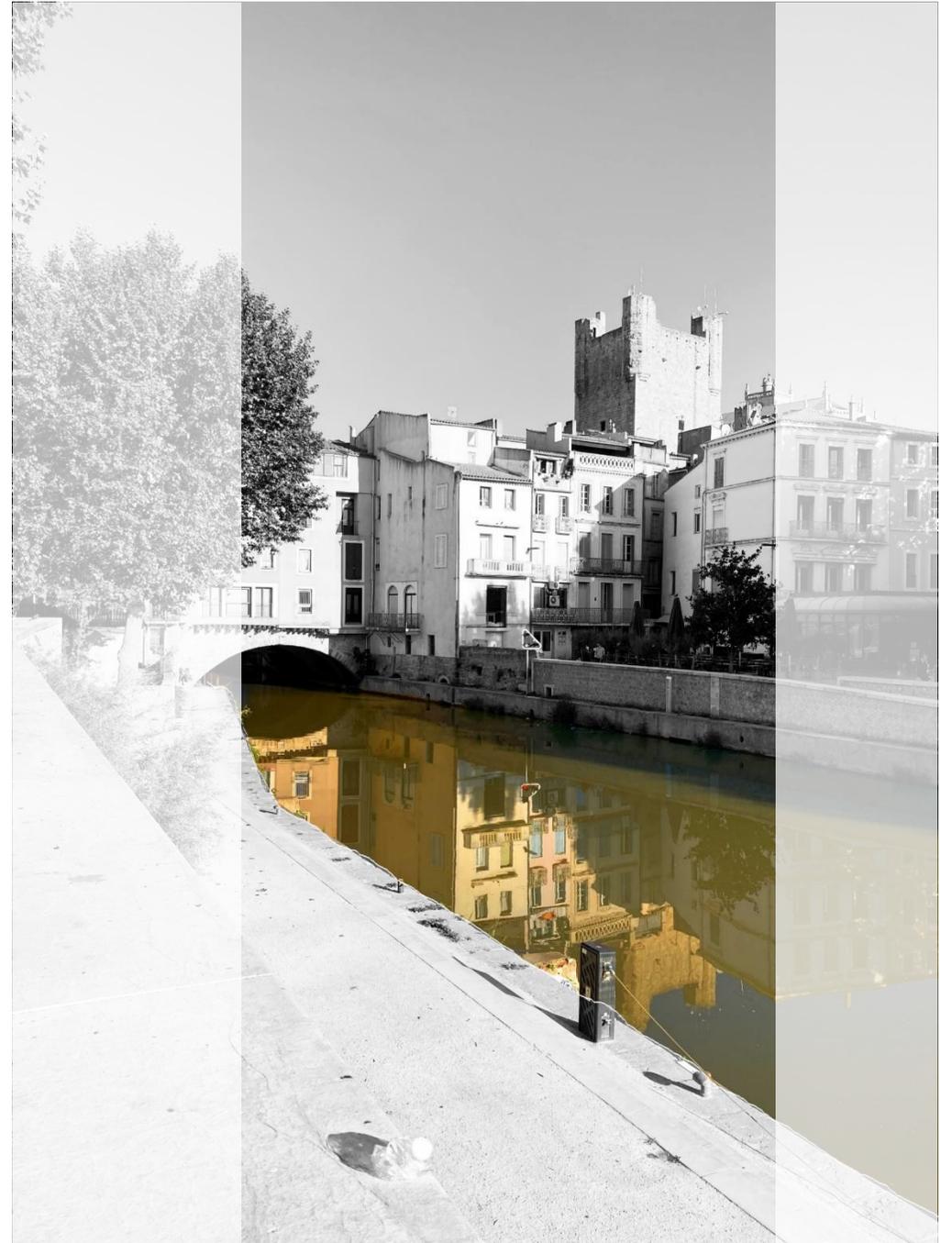
Le secteur du port de plaisance de Narbonne Plage est un point de contact entre la station balnéaire de Narbonne, Saint Pierre la Mer et la Clape. Il constitue donc un lieu d'attraction majeur de Narbonne Plage.

- Prôner un service de navette fluviale valorisant le tourisme et les déplacements doux ;
- Mettre en place un système de communication plus fort pour mieux identifier les ports et leur usage et être le support d'une nouvelle économie notamment touristique :
 - Le port fluvial en centre-ville est lié à la présence du Canal de la Robine ;
 - Le port de La Nautique au bord de l'étang de Bages a principalement une vocation sportive et de loisirs ;
 - Le port de plaisance de Narbonne Plage.



AXE 3

Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort



Rayonner

Par cette adaptation, Narbonne va pouvoir continuer de se démarquer vis-à-vis des communes environnantes de l'arc méditerranéen et continuer d'attirer de nouveaux habitants, consommateurs, porteurs de projets et touristes.



Les enjeux de demain pour Narbonne

Une ville d'histoire

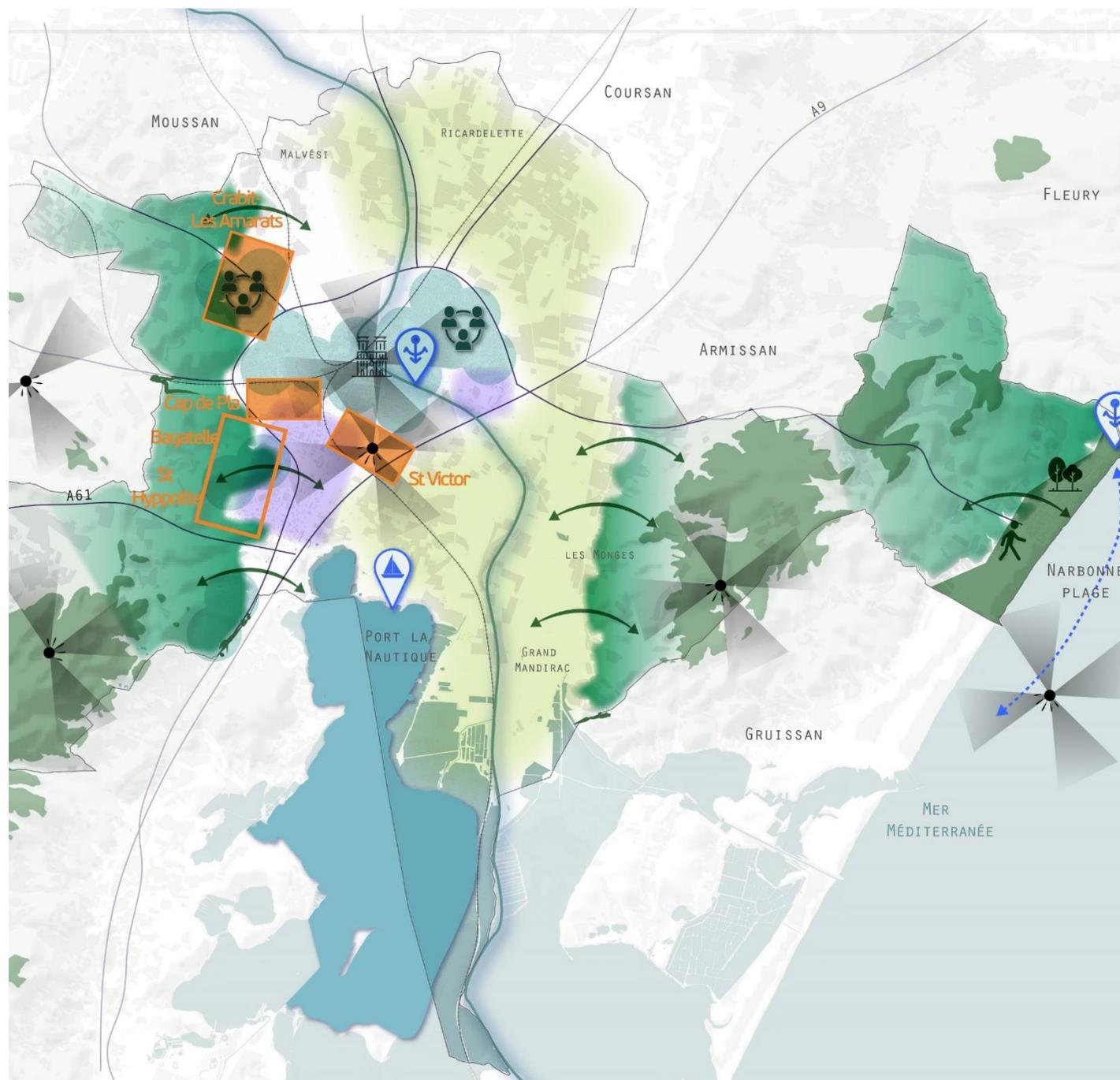
<p>Faire face à la concurrence urbaine des villes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser l'art de vivre méditerranéen, le « vivre ensemble » dans une ville de proximité ➤ Pérenniser et développer les espaces agricoles pour concourir à une autonomie alimentaire en développant des nouvelles techniques adaptées au climat et aux évolutions
<p>Mettre le patrimoine végétal, culturel et historique au cœur du modèle urbain pour s'appuyer sur les spécificités communales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en valeur les richesses patrimoniales et naturelles pour attirer davantage les habitants et les touristes ➤ Maintenir les cônes de vues sur le centre ancien et le patrimoine et traiter qualitativement les franges urbaines ➤ Créer de nouveaux liens entre les espaces naturels environnants et la ville centre
<p>Développer des équipements et des infrastructures de niveau supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prôner une nouvelle urbanité dans les zones d'activités avec des lieux de partage et une mutualisation des services ➤ Développer des nouveaux déplacements à forte valeur ajoutée s'appuyant sur les spécificités territoriales (le canal, l'Aude, le front de mer...) ➤ Créer des extensions urbaines novatrices dans la transition écologique pour attirer des nouveaux habitants et permettre l'implantation d'équipements supérieurs ➤ Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur et promouvoir la ville du bien vivre
<p>Être précurseur d'une transition énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tendre vers une station balnéaire écologique et vertueuse servant de modèle méditerranéen, luttant contre la saisonnalité ➤ Maintenir les actions de réhabilitation et de mise en valeur patrimoniale pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne

Rayonner



Faire rayonner l'art de vivre méditerranéen

- Valoriser l'art de vivre méditerranéen avec une vie de proximité, « d'un vivre ensemble »
- Prôner une nouvelle urbanité des ZAE avec des lieux de partage et une mutualisation des services et équipements
- Mettre en valeur les atouts et les richesses patrimoniales et naturelles de la commune pour attirer davantage les habitants et les touristes
- Pérenniser et développer les espaces agricoles pour concourir à une autonomie alimentaire en développant des nouvelles techniques adaptées au climat et aux évolutions de la société
- Développer des nouveaux déplacements à forte valeur ajoutée s'appuyant sur les spécificités territoriales tel que le canal, la mer Méditerranée...
- Maintenir les cônes de vues sur le centre ancien et le patrimoine environnant pour donner une image en traitant les franges urbaines pour actionner de nouveau lien
- Créer des extensions urbaines novatrices dans la transition écologique pour attirer des nouveaux habitants et permettre l'implantation d'équipements supérieurs
- Finaliser l'urbanisation dans les secteurs en cours d'aménagement en traitant qualitativement les espaces de transition
- Remettre l'espace public au centre de l'urbanisation et amener davantage la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser les interactions sociales et promouvoir la ville du bien vivre
- Tendre vers une station balnéaire écologique et vertueuse servant de modèle méditerranéen et luttant contre la saisonnalité
- Maintenir les actions de réhabilitation patrimoniale et de mise en valeur pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne
- Promouvoir les qualités environnementales et paysagères de l'étang de Bages



Orientation 1 : Rayonner sur tout le Narbonnais et au-delà, avec des équipements et projets structurants

- Mutualiser les services et équipements pour favoriser la proximité ;
- Mettre en valeur et exploiter les équipements existants : Salle Aréna, Palais du travail, Musées, Canal de la Robine, les ports.

Orientation 2 : Rayonner par des zones d'activités dynamiques

- Créer des conditions au maintien du développement du système économique Narbonnais ;
- Privilégier le développement commercial dans les centralités existantes ;
- Enclencher une nouvelle urbanité dans les zones d'activités existantes ;
- Améliorer la qualité d'aménagement des zones d'activités par la création de nouveaux lieux de partages et une végétalisation massive ;
- Assurer l'équilibre territorial des activités économiques par des secteurs d'extensions stratégiques.

Orientation 3 : Rayonner par une activité agricole en renouvellement

- Pérenniser les espaces agricoles et viticoles ;
- Développer l'œnotourisme et l'agritourisme ;
- Encourager l'agriculture biologique.

Orientation 4 : Rayonner par la richesse patrimoniale et paysagère valorisée dans le tourisme

- Préserver la richesse patrimoniale et développer un tourisme multi-site ;
- Maintenir les actions de réhabilitation patrimoniale et de mise en valeur pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne ;
- Tendre vers une station balnéaire écologique et vertueuse servant de modèle méditerranéen et luttant contre la saisonnalité.



1.1 Mutualiser et déployer une offre en équipement performante sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de tous

-- Continuer le rayonnement de Narbonne avec des opérations de rénovation et de dynamisme (rénovations des écoles, de reconstruction de la crèche le Jardin) ;

-- Permettre l'installation d'équipements de gamme intermédiaire ou supérieure pour attirer les acteurs territoriaux sur la commune ;

-- Renforcer l'appareil de formation, de recherche et d'innovation et encourager les établissements à multiplier les cursus et formations post-bac pour favoriser l'accueil des étudiants sur la commune ;

-- Accompagner les projets de construction pour agrandir ou de créer de nouveaux locaux (cantine, logements universitaires...);

-- Déployer une offre en équipement performante sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de tous ;

-- Accorder au quartier de la gare une nouvelle ambition permettant de relier plusieurs thématiques : la mobilité, la proximité au tissu, l'économie ;

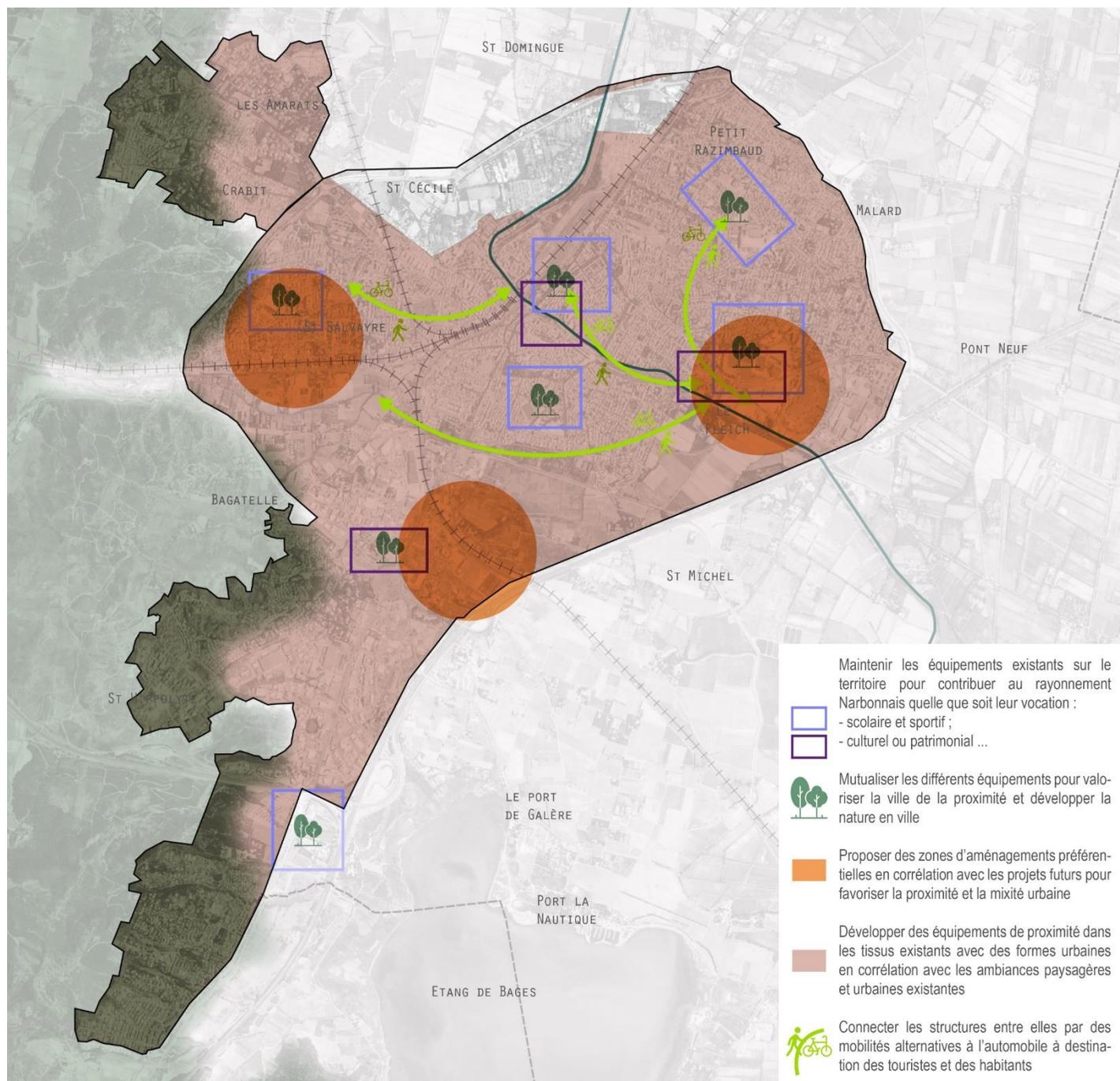
-- Proposer des zones d'aménagement préférentielles en corrélation avec les projets futurs pour favoriser la proximité et la mixité ;

-- Développer les équipements de proximité dans les tissus existants et futurs.

1.2 Mettre en valeur et exploiter les équipements existants : Salle Aréna, Palais du travail, Musées, Canal de la Robine, la plage, les ports

-- Valoriser les équipements existants et traiter qualitativement leur extérieur ;

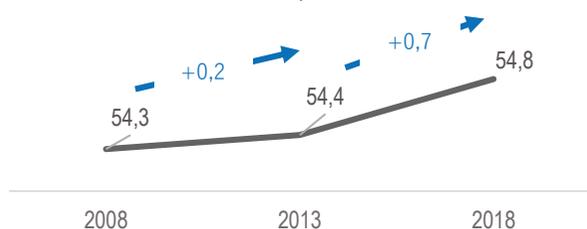
-- Connecter les équipements par de la mobilité douce.



2.1 Créer les conditions du maintien et du développement du système économique Narbonnais

Le taux d'emploi de la commune ne cesse de croître (+0,7% entre 2013-2018) pour atteindre 54,8 % en 2018 (le taux d'emploi du Grand Narbonne est d'environ 58% et celui d'Occitanie 62%).

Evolution du taux d'emploi entre 2008 et 2018



Cet attrait permet d'insuffler une nouvelle dynamique urbaine et économique pour attirer et maintenir les nouvelles entreprises.

De plus, Narbonne bénéficie d'une position géographique stratégique à équidistance entre Toulouse et Montpellier.

Par conséquent, l'objectif est de mettre en œuvre des leviers permettant **UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FORT POUR ATTEINDRE LA CRÉATION DE 2350 EMPLOIS à l'horizon 2034 SOIT UN TAUX D'EMPLOI ESTIMÉ À 56,1%.**



Cet objectif se traduit par les points suivants :

- **Structurer le potentiel foncier économique** pour le rendre davantage attractif ;
- **Conserver le socle économique** présent par de nouvelles dynamiques économiques et urbaines ;
- **Améliorer le niveau d'excellence** des filières et compétences pour attirer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée comme l'industrie pharmaceutique, la médecine, la logistique/distribution, les start-ups locales diverses, les activités éco-responsables ;
- **S'appuyer sur les spécificités territoriales et les potentiels de création d'activités et d'emplois** induits pour proposer une offre innovante (les déchets liés à la mer, les activités nautiques, les laboratoires de la mer, les nouvelles technologies...);
- **Continuer la transition vers le numérique** (fibre optique, 5G...).

2.2 Privilégier le développement commercial dans les centralités existantes

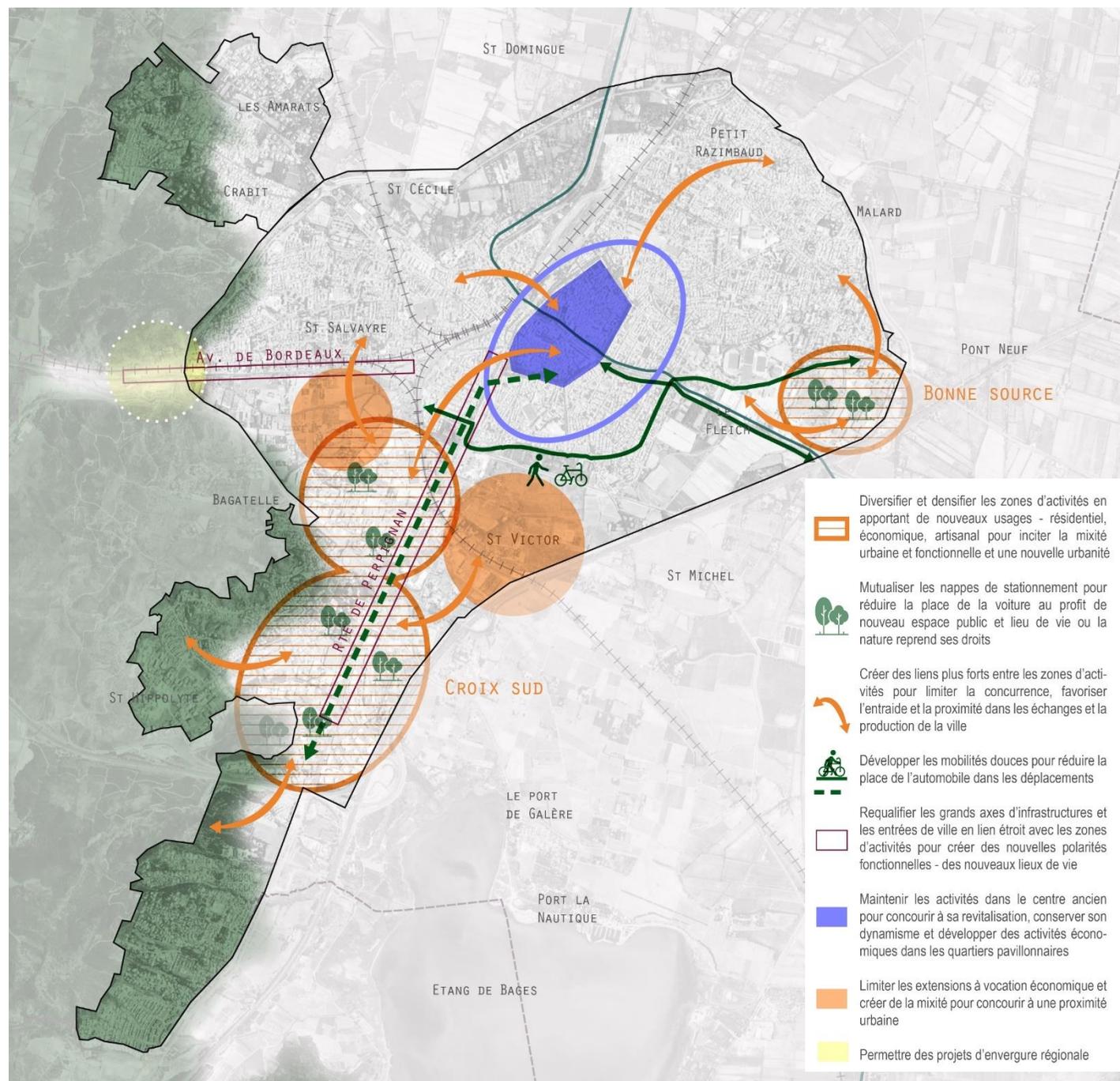
- **Continuer les actions sur le cœur de ville en identifiant et traitant les cellules vacantes** pour conforter la place du centre urbain ;
- **Soutenir les commerces existants notamment de proximité (boulangerie, pharmacie ...) dans les quartiers de Bourg et de Cité ;**
- Développer les lieux non bâtis (places, esplanades..) contribuant aux caractéristiques de la ville méditerranéenne ;
- **Préserver les linéaires commerciaux** le long des grands axes pour favoriser le renouvellement urbain au sein des entrées de ville ;
- **Accompagner la refonte du paysage urbain d'entrée de ville** pour offrir des nouvelles zones d'accueil pour des entreprises.

A l'heure actuelle, les zones d'activités sont monofonctionnelles, avec des voiries et espaces publics largement occupés par la voiture et une identité paysagère à renforcer. De plus, l'arrivée du numérique change les modes de travail et conduit à un besoin en capital fixe faible engendrant une perte d'attractivité des zones d'activités au cours des heures travaillées.

Il convient alors d'enclencher un renouveau de ces espaces par différents leviers.

2.3 Enclencher une nouvelle urbanité dans les zones d'activités existantes

- Apporter de la mixité urbaine dans les zones d'activités dans la programmation urbaine et dans les usages ;
- Produire de la cohérence urbaine par des règles d'urbanisation innovante et adaptée aux nouveaux modes de travailler ;
- Densifier les zones et mettre en place des espaces dédiés pour mieux identifier chaque espace ;
- Connecter davantage les zones d'activités aux nouveaux modes de déplacements sécurisés pour limiter le stationnement sauvage et fluidifier le trafic ;
- Attirer de nouvelles entreprises par une offre diversifiée de locaux et d'espaces ;
- Développer de nouvelles structures permettant d'accueillir des nouvelles formes d'activités (start-up numériques proposant de nouvelles applications ou de nouveaux services numériques...);



2.4 Améliorer la qualité d'aménagement des zones d'activités par la création de nouveaux lieux de partages et une végétalisation massive

-- Créer des liens entre les acteurs du territoire et les espaces bâtis ;

-- Donner une importance au végétal (recensement du patrimoine végétal, la mise en place d'un pourcentage d'espace libre) ;

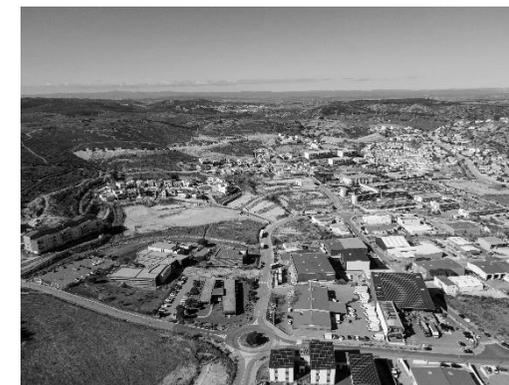
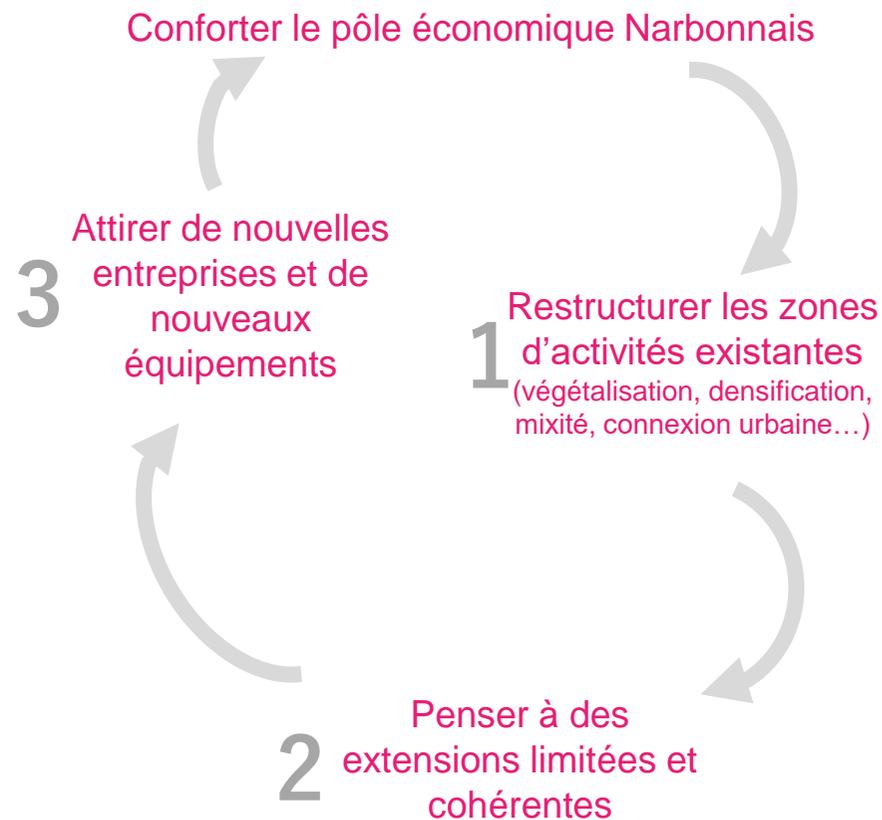
-- Mettre en place des mesures de désimperméabilisation ;

-- Valoriser l'espace public pour retrouver et donner de la vie dans ces espaces soumis à une saisonnalité hebdomadaire.

2.5 Assurer l'équilibre territorial des activités économiques par des secteurs d'extensions stratégiques

-- Optimiser l'usage du foncier en vue d'une densification et de la mise en place d'une nouvelle organisation urbaine ;

-- Favoriser l'implantation de nouveaux services à proximité des centralités existantes : infrastructures de transports (gare, transport en commun), services (hôtel, services à la personne...), commerces (boulangerie, pharmacie...), espaces verts...



3.1 Pérenniser les espaces agricoles et viticoles

La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ 28% de la superficie totale de la commune : $\frac{1}{4}$ sont des fourrages et sols en blé. Au sein du tiers restant, ce sont les surfaces en jachère et non exploitées (11%). Enfin, Narbonne regroupe près de 6270 ha de vignes d'appellation d'origine contrôlée.

-- Offrir les conditions de maintien d'une agriculture urbaine par une **limitation de l'étalement urbain** sur les territoires agricoles ;

-- Favoriser l'accueil de nouveaux agriculteurs ;

-- Maintenir l'activité agricole et reconquérir les friches existantes ;

-- Développer une agriculture raisonnée et respectueuse des ressources biologiques et de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif ;

-- Encourager une agriculture innovante, écologique et des produits de qualité (vin bio avec peu de sulfites haut de gamme...);

-- Encourager le « Retour » à l'activité agricole dans les secteurs en frange urbaine, lorsque ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'aménagement ;

-- Prendre en compte les besoins des exploitations agricoles pour permettre leur survie économique ;

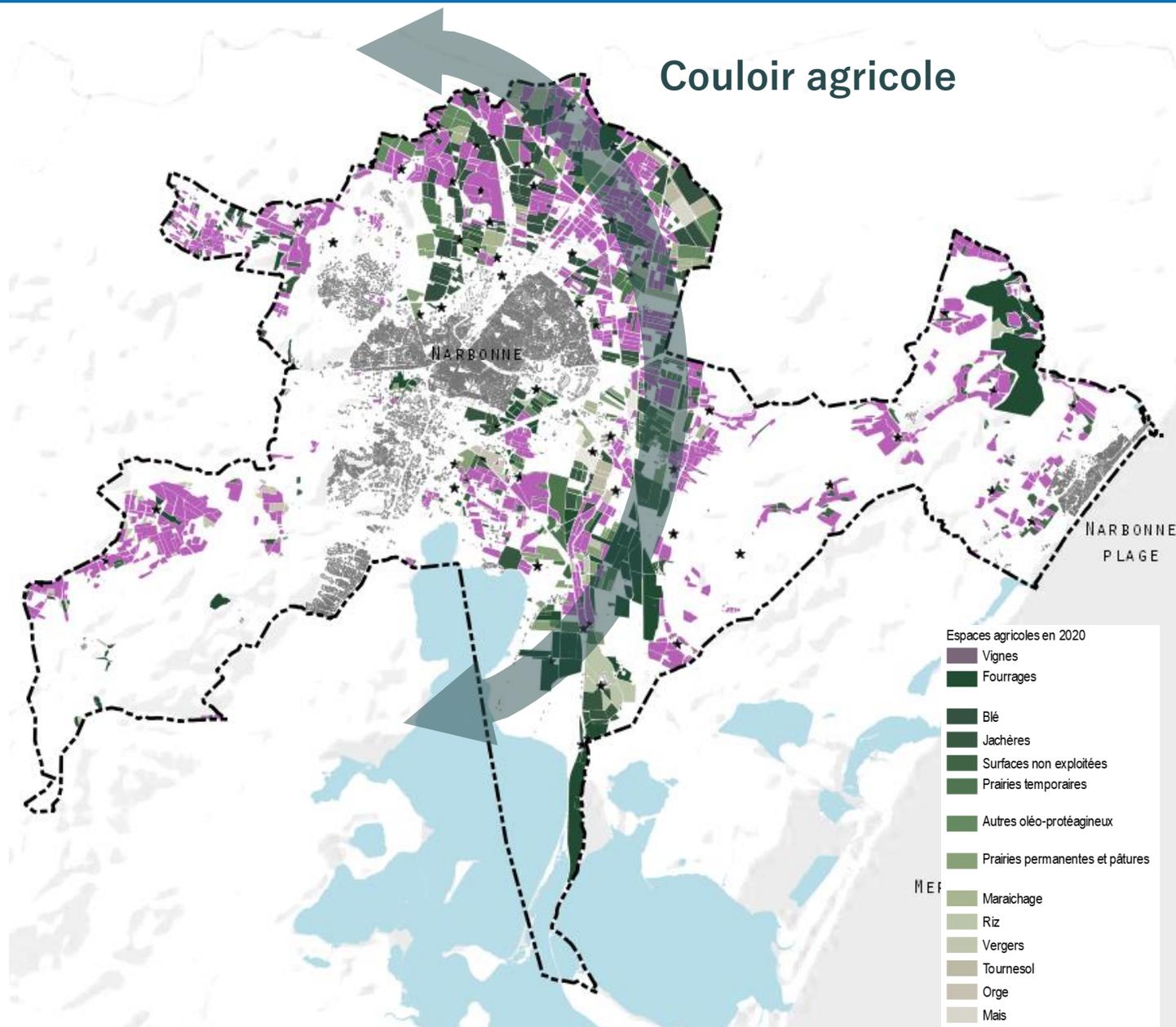
-- Cultiver et développer des cultures de plantes adaptées au changement climatique.

3.2 Développer l'œnotourisme et l'agritourisme

La vigne représente 44% du territoire communal. Elle est implantée sur le territoire depuis l'antiquité sur le massif de la Clape et dans la plaine de l'Aude. Elles ponctuent le paysage et sont un atout majeur de développement pour le tourisme et l'agriculture.

-- Préserver les paysages viticoles et développer un tourisme en adéquation de type œnotourisme.

3.3 Encourager l'agriculture biologique



4.1 Préserver la richesse patrimoniale et développer un tourisme multisite

Narbonne est au cœur d'un système naturel qui se complète par la diversité des richesses. Elle est intégrée dans le PNR de la Narbonnaise par ses massifs montagneux (la Clape, Fontfroide) mais aussi du fait de ses complexes lagunaires riches, son interface méditerranéenne... Ce sont tant d'éléments qu'il convient de préserver et pérenniser. Aujourd'hui, Narbonne regroupe 9 Espaces Naturels Sensibles pour une superficie totale d'environ 10 877 ha (soit 63% du territoire).

-- Renforcer les liens entre toutes les polarités naturelles et urbaines par des actions sur les mobilités, sur les loisirs, pour limiter la saisonnalité ;

-- Dynamiser l'économie autour des atouts existants : sel, énergie, élevage de mer...

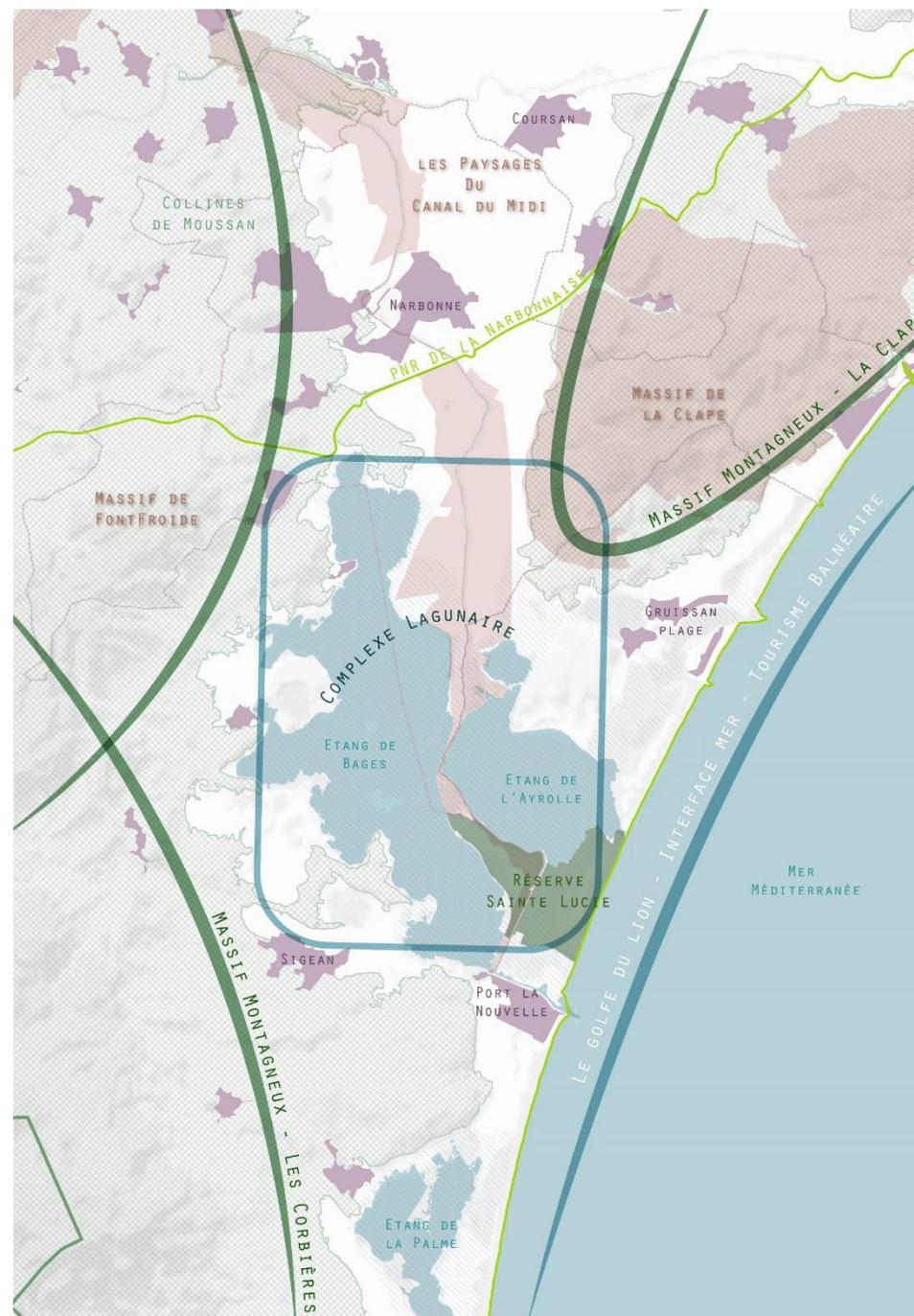
-- Diversifier l'activité touristique en favorisant la découverte du patrimoine notamment archéologique ;

-- Mettre en valeur les différentes entités stratégiques : station balnéaire, ports (fluvial, de plaisance), hôtellerie, chambre d'hôte, gîtes ruraux, camping, hébergement saisonnier en centre-ville, dans les domaines et sur la station balnéaire ;

-- Valoriser les cônes de vue sur le centre ancien et le patrimoine environnant ;

-- Stopper l'urbanisation dans des secteurs à forte visibilité dégradant à la fois les cônes de vues, les grands paysages mais aussi détruisant les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) ;

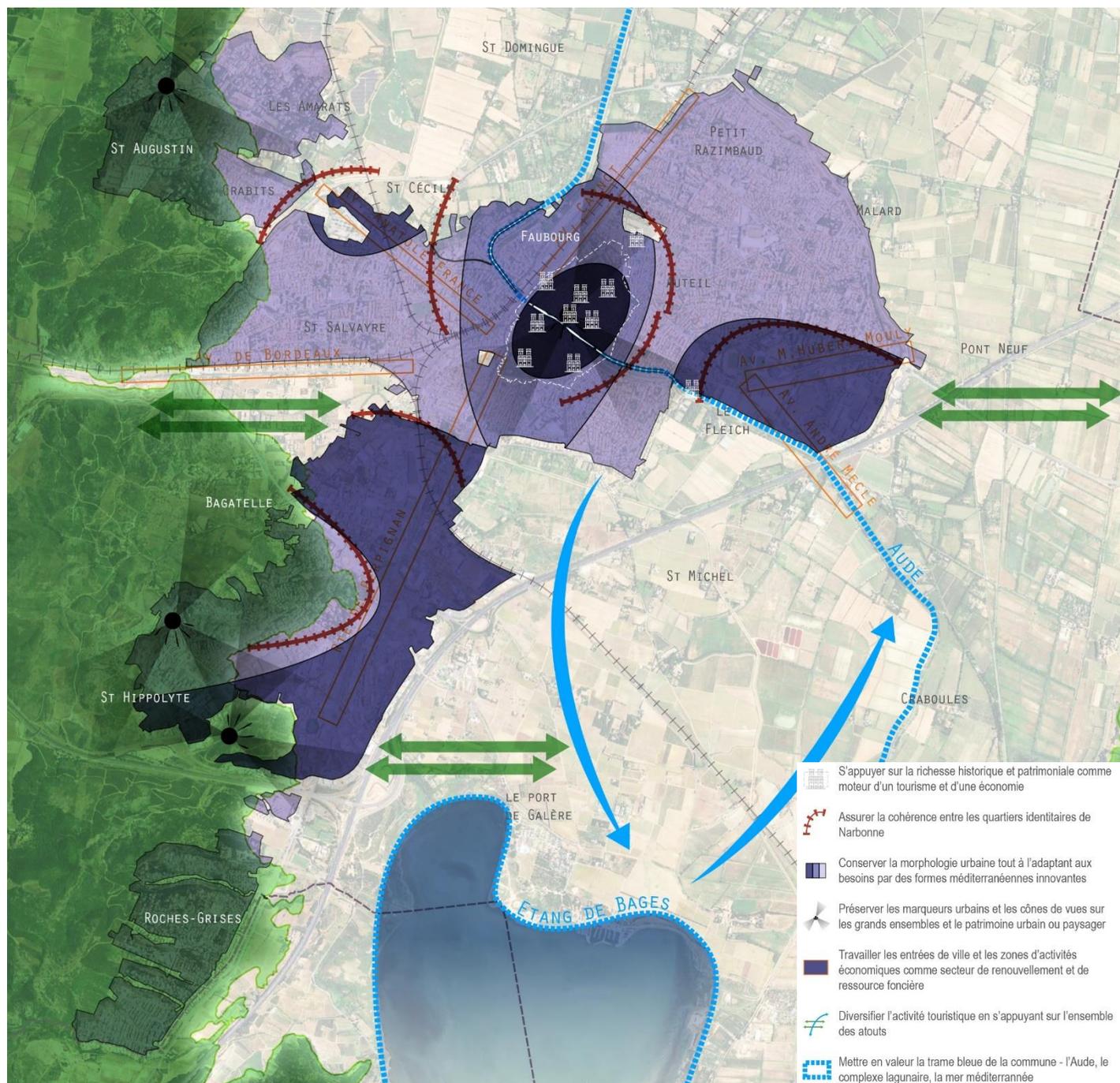
-- Créer des voies vertes pour favoriser les mobilités douces au sein et autour des entités naturelles comme le massif de la Clape ou le massif de Fontfroide ;



4.2 Maintenir les actions de réhabilitation patrimoniale et de mise en valeur pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne

A l'échelle de la ville et du tissu urbain, Narbonne dispose de nombreux vestiges : le canal de la Robine (site classé, patrimoine de l'UNESCO), la cathédrale Saint Just ou encore le Site Patrimonial Remarquable (SPR) englobant les quartiers de Bourg et de Cité sur les traces des anciens remparts. Narbonne regorge de richesses archéologiques, bâties ou naturelles. Ces richesses sont le **moteur de la ville dans l'objectif du retour « à la cité » - à la proximité** dans l'économie, la culture, la vie locale et le tourisme. L'organisation urbaine rappellera la ville méditerranéenne de l'époque, de l'antiquité : **le centre-ville demeure le pilier** en veillant à ne pas muséifier et à figer l'urbanisation :

- **Valoriser l'identité patrimoniale Narbonnaise** – en faire l'appareil commercial du dynamisme territorial par l'attractivité du centre-ville ;
- **Accentuer les biens culturels et artisanaux** autour des forces culturelles et patrimoniales de ville ;
- **Préserver le patrimoine existant** et les marqueurs urbains pour renforcer l'attractivité ;
- **Inscrire les nouvelles opérations** en adéquation avec l'existant ;
- **Conserver la morphologie urbaine** en l'adaptant au besoin par des formes urbaines innovantes et valorisantes (végétalisation des façades, lutte contre îlot de chaleur...) ;
- **Accompagner la dynamique culturelle** par la mise en place de projet emblématique ;
- **Remettre l'archéologie et l'histoire urbaine méditerranéenne** au cœur des nouveaux projets ;



4.3 Tendre vers une station balnéaire économique et vertueuse servant de modèle méditerranéen et luttant contre la saisonnalité

-- Penser à une gestion limitée de l'usage de la voiture au sein de la station balnéaire pour valoriser les atouts touristiques : la plage, le cordon dunaire, le massif de la Clape et les activités qui vont de pair ;

-- Développer le tourisme « éco-sensible » pour préserver les espaces naturels et agricoles notamment sur le littoral sans pour autant figer les espaces ;

-- Proposer des solutions novatrices pour lutter contre les montées des eaux pouvant être transposables dans d'autres secteurs similaires ;



Carte de synthèse générale

Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société



Prendre en compte la gestion du trait de cote en lien avec la loi littoral au bord de la mer Méditerranée et réfléchir l'urbanisation par rapport à la montée des eaux



Adapter la morphologie urbaine aux ambiances méditerranéennes (nouvelle définition des espaces publics, vie de quartier, mixité urbaine et sociale) luttant contre les îlots de chaleur (désimperméabilisation des sols, augmentation de la nature en ville...)



Préserver les ressources naturelles face au réchauffement climatique (sécheresse, aridité, salinité, épisode pluvieux...) par des mesures innovantes concourant à l'autonomie et prenant en compte les risques naturels et technologiques existants

Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire



Réhabiliter le parc existant (dent creuse, renouvellement, densification, réhabilitation) afin de créer des typologies différentes et de la mixité urbaine et fonctionnelle pour tous les parcours résidentiels notamment aux entrées de ville



Concourir à la sobriété foncière en limitant la consommation foncière mais permettre des extensions urbaines cohérentes et novatrices dans la transition écologique ne remettant pas en cause la lisibilité des quartiers notamment par la mise place d'un échancier d'ouverture à l'urbanisation



Finaliser l'urbanisation en prenant compte des impacts paysagers et la vulnérabilité face aux risques



Prôner une nouvelle urbanité des ZAE avec des lieux de partage et une mutualisation des services et équipements pour apporter des nouveaux lieux de vie



Pérenniser et développer les espaces agricoles pour concourir à une autonomie alimentaire en développant des nouvelles techniques adaptées au climat et aux évolutions de la société



Développer des nouveaux déplacements à forte valeur ajoutée s'appuyant sur les spécificités territoriales tel que le canal, la mer Méditerranée et proposer des infrastructures et une offre nouvelle permettant de valoriser la multimodalité et réduire la place de l'automobile



Préserver les coupures urbaines et les corridors écologiques pour maintenir la mosaïque paysagère méditerranéenne tout en connectant davantage la ville à son environnement pour tisser de nouveaux liens



Valoriser l'art de vivre méditerranéen autour du «vivre ensemble» et de la proximité entre les usages par des actions sur le bâti et les espaces publics existants

Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort



Mettre en valeur les atouts et les richesses patrimoniales et naturelles pour attirer davantage les habitants et les touristes



Tendre vers une station balnéaire écologique et vertueuse servant de modèle méditerranéen et luttant contre la saisonnalité



Maintenir les actions de réhabilitation patrimoniale et de mise en valeur pour glorifier l'histoire et le modèle urbain de Narbonne en préservant les cônes de vues sur le centre ancien et le patrimoine environnant



Promouvoir les qualités environnementales et paysagères de l'étang de Bages



Rapprocher la ville de sa trame bleue (canal de la Robine, étang de Bages, mer Méditerranée...)

